

N° 60

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

AVIS

PRESENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXI

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Par M. Jean-Marie RAUSCH

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, William Chervy, Jean Colin, Henri Collard, Roland Courteau, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Remi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), René Jager, Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Marc Plantegenest, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Raymond Splingard, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 50), 475 (tome XIII), et in-8° 57.
Sénat : 57 et 58 (annexe 40) (1981-1982).

Loi de Finances - Postes et télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE : LES NOUVEAUX SERVICES DANS LE SECTEUR DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	5
I.- LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS	6
1. L'équipement téléphonique	6
2. La politique du Gouvernement dans le domaine de la télématique et de la bureautique	6
II.- LES NOUVEAUX PRODUITS : ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	7
A. Les réseaux et les technologies de communication	
1. Le système Transpac	7
2. Le système Transmic	8
3. Les communications optiques	9
B. Les nouveaux services	10
1. L'annuaire électronique	10
2. Le système Télétel	12
3. Le système de messagerie électronique Transfax	13
4. Le télécopieur grande diffusion (T.G.D.)	14
5. Le système Télétex	15
6. Les services de transmission d'écrits spécifiques à certaines activités économiques	16
7. Les nouveaux services de télécommunication individuelle	17
DEUXIEME PARTIE : SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE FRANCAISE DES TELECOMMUNICATIONS	20
I.- LE MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS	20
1. L'évolution du marché mondial	20

2. La place de la France sur le marché international	21
3. Le marché français des télécommunications	23
II.- L'INDUSTRIE FRANCAISE DES TELECOMMUNICATIONS	24
1. Les caractéristiques générales de la branche industrielle	24
2. L'évolution récente et les perspectives de développement de l'industrie française des télécommunications	25
TROISIEME PARTIE : LE BUDGET ANNEXE DES P.T.T. POUR 1982	28
I.- EVOLUTION DES DEPENSES PAR GRANDES MASSES	28
II.- LES PRINCIPALES MESURES PREVUES EN APPLICATION DU BUDGET DES P.T.T. POUR 1982	30
1. Les mesures touchant au personnel et au fonctionnement des services	30
2. Les investissements des P.T.T.	31
CONCLUSION	38
EXAMEN EN COMMISSION	39
AUDITION DE M. LOUIS MEXANDEAU, MINISTRE DES POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET TELEDIFFUSION	41
ANNEXES	45

MESDAMES, MESSIEURS.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1981, votre Commission des Affaires économiques et du Plan avait, dans son rapport pour avis, présenté un panorama des activités du Secrétariat d'Etat aux postes, télécommunications et télédiffusion. En cette circonstance, votre Commission et son rapporteur avaient déjà souligné l'importance décisive des nouveaux services susceptibles d'être offerts aux usagers, particuliers ou entreprises, qui associent les télécommunications et l'informatique. Ces produits, regroupés sous le vocable générique de télématique, sont en effet, à plusieurs égards, porteurs d'avenir pour l'évolution de notre société et pour la mutation de notre économie.

Or il est bien certain que l'Etat assure une responsabilité primordiale dans le développement de ces technologies. Ce rôle éminent de la puissance publique tient tout d'abord au monopole des télécommunications et de la télédiffusion. Il réside, par voie de conséquence, dans les investissements consentis en faveur des télécommunications dans le cadre du budget annexe des P.T.T. et dans celui des sociétés de financement. Il sera enfin accru du fait de la nationalisation des deux principales sociétés industrielles de télécommunications.

Aussi votre Commission des Affaires économiques et du Plan a-t-elle estimé opportun de mettre à profit l'examen des crédits ouverts dans le cadre de la loi de finances pour 1982 au titre du budget annexe des postes et télécommunications pour procéder à l'étude des nouveaux services relevant des télécommunications et de la télématique. Cette étude portera d'une part sur les aspects techniques de ces nouveaux produits et sur leurs répercussions industrielles.

Au terme de cette recherche, votre Commission vérifiera dans quelle mesure le projet de budget du Ministère des P.T.T. pour 1982 comporte les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre des orientations retenues, en matière de postes, télécommunications et télématique par le nouveau Gouvernement.

PREMIERE PARTIE

LES NOUVEAUX SERVICES DANS LE SECTEUR DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Au cours des cinq dernières années, notre pays a entrepris un effort décisif d'équipement téléphonique. Rappelons en effet que le nombre des lignes est passé de 8 millions en 1975 à 15,5 millions à la fin de 1980.

Ces réalisations ont été conduites, il convient de le souligner, grâce à l'impulsion donnée par les Gouvernements successifs, au dynamisme de la direction générale des télécommunications et à l'articulation étroite entre les décisions des pouvoirs publics et leur mise en oeuvre par les industries concernées. Même si l'hésitation entre le recours à la technique électromécanique et le choix du procédé numérique a retardé la définition d'une véritable politique industrielle, la percée des entreprises françaises sur les marchés étrangers, américains notamment, témoigne de la vigueur des télécommunications françaises et du caractère volontariste de l'action des pouvoirs publics en ce domaine.

Le développement de l'équipement téléphonique et l'amélioration de la qualité des transmissions permet une diversification des produits proposés au grand public et aux entreprises.

L'importance de ces nouvelles techniques pour l'évolution des services collectifs, leurs conséquences sur les conditions de vie et de travail et leurs répercussions au plan industriel imposent une continuité quant aux choix politiques effectués en la matière.

Il semble du reste que le nouveau Gouvernement poursuive, avec quelques adaptations, la politique définie par ses prédécesseurs.

I. LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS

1. Concernant l'équipement téléphonique, l'objectif demeure de parvenir à un parc de 24 millions de lignes en 1985. Simultanément, il conviendra d'améliorer la qualité des commutations et des transmissions pour favoriser l'élargissement de la gamme des services.

2. La politique du Gouvernement dans le domaine de la télématique et de la bureautique.

En matière d'équipements couplant l'utilisation des télécommunications et celle de l'informatique, les progrès techniques semblent précéder la demande du grand public. Or, ces nouvelles technologies doivent nécessairement prendre appui sur le marché du grand public pour que l'industrie parvienne à un niveau de compétitivité satisfaisant.

Il importe donc, simultanément, de développer le recours à l'informatique dans les entreprises, où elle peut être un facteur décisif d'amélioration de la productivité, et de poursuivre des actions pédagogiques auprès du grand public afin de favoriser l'expression de ses besoins et de le familiariser avec les procédés actuels de communications.

Tel semble être le parti retenu par les Pouvoirs publics :

- accroissement de l'équipement en procédés télématiques des agents économiques,

- promotion de ces technologies auprès des particuliers, sur la base du volontariat et par l'installation des nouveaux services dans des lieux publics, notamment dans les bureaux de poste.

Sur le plan de la politique industrielle, l'effort doit porter principalement sur une normalisation des équipements avec la généralisation de la numérisation et l'unification des différents réseaux de télécommunication (réseaux téléphonique, réseaux de données, réseau de diffusion hertziens).

La concurrence étrangère, japonaise en particulier, impose une coopération européenne en matière de télécommunications proprement dites et dans le domaine de la politique industrielle menée en ce domaine.

La capacité de bâtir une politique industrielle, au niveau national d'abord, au plan européen par voie de conséquence, est liée à l'existence d'un marché porteur. Il importe donc d'examiner pour chacun des services nouveaux, constitutifs de ce que l'on nomme la télématique, l'état d'avancement de nos réalisations et les perspectives de développement de ces produits.

II. LES NOUVEAUX PRODUITS ETAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Il convient tout d'abord de décrire les nouveaux réseaux de télécommunications et, ensuite, de présenter les services dont ils sont les supports.

A. LES RESEAUX ET LES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

1. Le système TRANSPAC :

- **Les services offerts par TRANSPAC :**

La création de ce service a été guidée par le souci de permettre à tous les usagers, en particulier aux petites et moyennes entreprises, d'accéder à la téléinformatique. La condition nécessaire à la réalisation de cet objectif était de faciliter les interconnexions des matériels informatiques fournis par les divers constructeurs par un effort de normalisation.

La gamme des débits s'étend de 50 bit par seconde (1) à 48 000 bit/seconde. Les raccordements au réseau peuvent être directs ou effectués par les réseaux téléphoniques commutés et le télex. Les relations établies peuvent être permanentes ou commutées.

Le coût d'utilisation, c'est-à-dire la tarification, est proportionnelle au volume de données transmises quelle que soit la distance.

- **Le réseau TRANSPAC :**

TRANSPAC est un réseau national de transmission de données par paquets. Il est de ce fait particulièrement approprié pour le transfert de données informatiques. Ce système adopté par les Etats-Unis et la plupart des pays d'Europe occidentale a été ouvert en France en 1978. Actuellement, le réseau comporte dix neuf centres de commutation dont la capacité sera de 7 500 raccordements à la fin de cette année.

Les transmissions effectuées sur le réseau TRANSPAC seront progressivement transférées sur le réseau TRANSMIC de plus forte capacité (cf. supra).

- **Le parc et le chiffre d'affaires :**

Actuellement, environ 4 000 raccordements sont en service, l'objectif étant de parvenir à 4 750 raccordements à la fin de 1981.

(1) bit : unité de mesure de stockage de l'information.
bit/seconde : unité de base de débit de l'information.

Le chiffre d'affaires qui a été de près de 40 millions de francs au cours des deux derniers semestres s'accroît au rythme de 250 % par an ; il devrait atteindre 55 millions de francs à la fin de cette année.

- Les perspectives de développement :

Sur la base du taux de progression actuel et de la forte croissance de la demande, on estime à 25 000 le nombre des abonnés à la fin de 1985. La souplesse du procédé et le mode de tarification rendra ce service accessible aussi bien aux professions libérales et aux petites entreprises qu'aux banques et aux administrations publiques.

2. Le système TRANSMIC :

- Les services offerts par TRANSMIC :

TRANSMIC est un service de liaisons spécialisées à haut débit numériques pour la transmission de données. La gamme des débits est comprise entre 2 400 et 2 millions de bit par seconde.

- Le réseau TRANSMIC :

Ce réseau comporte d'une part des équipements de multiplexage numérique et d'autre part des artères de transmissions numériques qui empruntent le réseau général des télécommunications.

Actuellement le réseau TRANSMIC ne couvre pas l'ensemble du territoire ; son extension est en effet lié à l'ouverture de liaisons numériques entre les grandes agglomérations.

La qualité de la transmission et la disponibilité du réseau sont supérieures aux liaisons qui empruntent le réseau téléphonique du fait du doublement systématique des artères numériques utilisées.

- Le parc et le chiffre d'affaires :

A la fin de juillet 1981, 336 liaisons spécialisées étaient en service dont 42 d'un débit supérieur à 48 kilobit/ seconde. Le chiffre d'affaires pour les douze derniers mois s'est élevé à 11,5 millions de francs. On dénombre actuellement environ 450 commandes.

- Les perspectives de développement

Le carnet de commandes permet d'escompter un développement rapide du système TRANSMIC qui devrait, à terme, se substituer au service actuel de liaisons spécialisées analogiques utilisées pour la transmission de données.

3. Les communications optiques :

- **Les applications des fibres optiques et leur expérimentation :**

Le recours aux fibres optiques pour les réseaux de télécommunications est justifié par une réduction du coût des liaisons et par une plus grande adaptation à la transmission de la parole, de l'image ou des données. Les transmissions par fibres optiques se prêtent particulièrement au développement du visiophone et de la télédistribution.

Ces caractéristiques expliquent l'effort engagé par les Etats-Unis, le Canada, la France pour maîtriser les techniques de fabrication des fibres optiques et les procédés d'épissage. Les recherches portent également sur l'adaptation des techniques actuelles de télécommunications et des nouveaux services aux fibres optiques.

Au cours des années récentes, notre pays a plus particulièrement consacré son effort de recherches sur l'introduction des fibres optiques dans le réseau téléphonique, l'expérimentation d'un réseau local multiservices et les applications professionnelles.

L'introduction des fibres optiques dans le réseau téléphonique général est opérationnelle depuis mai 1981 entre les centraux parisiens « Tuileries » et « Philippe Auguste » ; une liaison prototype devrait être mise en oeuvre au cours des prochains mois entre les centraux « Poncelet » et « Saint-Lambert ». L'expérimentation d'une liaison interurbaine de cent kilomètres sera effectuée en 1980 en vue d'être développée en 1984. Des études et des essais d'utilisation des fibres optiques pour les câbles sous-marins sont en cours.

L'expérience conduite au cours des derniers mois à Biarritz a permis d'expérimenter les fibres optiques sur des réseaux d'abonnés large bande. Ainsi, dès 1983, 15 000 abonnés de Biarritz disposeront du visiophone, de la télédistribution, d'un canal son stéréophonique à hautes performances et divers autres services qui seront définis par les collectivités locales, les usagers et la Direction générale des télécommunications.

L'expérience menée à Biarritz a ainsi permis d'évaluer les difficultés de mise en oeuvre de ce procédé et de recenser les services susceptibles d'être offerts au moyen de cette technologie.

Deux applications professionnelles ont été mises en évidence : des réseaux optiques multiservices permettant des communications entre les différents établissements d'une entreprise, les liaisons à grande distance étant

assurées par satellite ; les réseaux spécialisés à fibres optiques installés dans les grandes agglomérations tels que le projet Albatros mené dans la région parisienne.

Les crédits consacrés à l'étude et à l'expérimentation des fibres optiques sont passés de 10 millions de francs en 1975 à 400 millions de francs en 1980. En 1981, 500 millions de francs ont été alloués aux recherches et aux essais en ce domaine. Les dotations prévues pour 1982 sont en faible augmentation.

- Les objectifs du Ministère des P.T.T. :

La politique du Gouvernement vis-à-vis des fibres optiques porte à la fois sur l'amélioration de la qualité des télécommunications, sur la diversification des services et l'abaissement des coûts que permet cette technologie et sur la mise en oeuvre d'une politique industrielle qui permette aux entreprises françaises d'être compétitives sur le marché mondial.

- Les perspectives de développement :

Lorsque l'expérience engagée à Biarritz aura été menée à son terme, les premiers réseaux locaux à fibres optiques pourront être généralisés avec pour principale utilisation la télédistribution audiovisuelle. Ce développement des réseaux locaux interviendra à partir de 1983.

Simultanément, la recherche sera poursuivie dans les domaines des réseaux d'entreprise, des liaisons interurbaines et des câbles sous-marins.

Dès cette année, la direction générale des télécommunications a passé les premières commandes de séries de câbles urbains et régionaux. A partir de 1984 le recours aux fibres optiques sera généralisé pour les liaisons interurbaines et pour les câbles de 2 millions de bits d'une capacité de 30 voies téléphoniques.

B. LES NOUVEAUX SERVICES

1. L'annuaire électronique :

- L'origine du projet :

L'application de l'informatique à l'annuaire téléphonique part du constat du coût de l'annuaire papier et de l'accroissement des demandes de renseignement.

La fabrication et la distribution de l'annuaire papier présentent un coût qui croît au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des abonnés. De même, le service des renseignements ne pourra-t-il faire face à la demande engendrée par les 24 millions d'abonnés prévus pour 1985.

Cette double constatation a conduit l'administration des P.T.T. à étudier deux scénarii d'informatisation du service des renseignements et de l'annuaire téléphonique.

- Le scénario de référence et le scénario de l'annuaire électronique :

Le scénario de référence est fondé sur la substitution d'un ordinateur aux microfiches dans les centres de renseignements. Le recours au procédé informatique permet un gain de temps de 20 %. Simultanément, des économies sont réalisées dans la fabrication des annuaires (4 collones par page) et dans leur distribution (l'utilisateur les retire au bureau de poste, sauf demande expresse d'envoi à domicile).

Le terminal annuaire électronique (T.A.E.) permet à l'utilisateur d'interroger directement une banque de données constituée par la liste des abonnés téléphoniques de toute la France.

L'informatisation de l'annuaire téléphonique permet une mise à jour très rapide de la liste des abonnés ; elle évite donc le recours au service des renseignements qui n'intervient qu'en cas d'absence de terminal ou de demande d'assistance plus complexe.

En outre, le T.A.E. permet aux abonnés d'accéder à un annuaire national.

L'expérience menée au cours des derniers mois en Ile-et-Vilaine permet d'estimer que 60 % des abonnés opteront pour le T.A.E. dès sa mise en service, 20 % dans le courant de l'année d'équipement du département et 20 % lorsque le terminal leur permettra d'accéder à d'autres services.

Deux problèmes doivent cependant être envisagés avant la généralisation du T.A.E. : celui de son coût pour l'utilisateur, celui de sa rentabilité pour l'administration.

Dans l'expérience conduite en Ile-et-Vilaine, la fourniture du terminal est gratuite, le renseignement intra-départemental est également gratuit, la tarification du renseignement extra-départemental est de 2 taxes de base, soit actuellement 1 franc.

Concernant la rentabilité pour le service public, une hypothèse de faible utilisation du T.A.E. conduit à un taux de 20 %, une hypothèse d'utilisation moyenne à un taux de 33 %.

L'équipement des usagers en T.A.E. devant s'effectuer progressivement, sur la base du volontariat, il y aura donc pendant plusieurs années coexistence du vidéotex et de l'annuaire papier complété par le service des renseignements équipé d'ordinateurs.

De toute évidence, l'accroissement de la rentabilité du procédé pour l'administration et, corrélativement, l'abaissement du coût pour l'utilisateur paraissent liés à la généralisation du T.A.E.. Cette diffusion du terminal annuaire électronique semble elle-même liée à l'utilisation du vidéotex pour l'accès à d'autres services. Le projet du terminal annuaire électronique conduit ainsi au projet Teletel.

2. Le système Teletel :

● Les services procurés par Teletel

Teletel est un service de télématique vidéotex interactif associant un poste téléphonique, un clavier d'interrogation et un écran de visualisation. Il permet d'accéder à un grand nombre d'informations portant sur les horaires des chemins de fer et des compagnies d'aviation, les cours de la Bourse, les renseignements météorologiques, les condensés d'articles parus dans la presse spécialisée, etc. Teletel comporte de plus la possibilité de passer des commandes à des magasins de vente par correspondance. Le procédé dispense également des programmes scolaires et des jeux vidéo. Au total, 170 organismes publics et privés fournissent les informations diffusées par Teletel.

● L'état d'avancement du projet

Par la gamme des prestations fournies et par la simplicité de son maniement, Teletel apparaît comme le type même du projet de télématique grand public. A cet égard, l'installation du terminal annuaire électronique constitue la première étape technique et pédagogique du développement du procédé Télétel : le terminal annuaire électronique comporte en effet l'installation des équipements télématiques : terminal, clavier d'interrogation, il permet aux usagers de se familiariser avec son maniement par l'utilisation d'un premier service.

L'expérimentation en vraie grandeur du procédé Télétel a été engagée dans les trois villes de Vélizy, Versailles et Val-de-Bièvre à partir du mois d'avril 1981. A la fin de cette année 3 500 abonnés seront raccordés. A noter que dès à présent, Télétel est accessible depuis plusieurs postes installés dans le Palais du Luxembourg.

Actuellement, la tarification est établie sur la base d'une unité de taxation téléphonique toutes les cinq minutes ; il n'est cependant pas exclu que les P.T.T. facturent le coût d'utilisation du service.

Sur le plan industriel, les Sociétés Matra et Thomson ont mis au point les terminaux reliant les ordinateurs aux usagers par l'intermédiaire du réseau téléphonique. La Radiotechnique a développé un poste de télévision intégrant

le terminal Télétel. Les Sociétés Telic, Thomson, Matra et T.R.T. ont élaboré des terminaux vidéotex simplifiés comportant l'écran de visualisation et le clavier d'interrogation. Le centre informatique implanté à Vélizy est constitué de sept ordinateurs CII-HB, la conception des programmes étant assurée par la Société Stéria. Plusieurs sociétés de service élaborent des produits vidéotex.

- Les perspectives de développement

Le développement du procédé Télétel et d'autres services vidéotex est subordonné à des conditions d'ordre technique et déontologique. En premier lieu, l'accroissement du nombre des usagers de Télétel est conditionné par leur raccordement au réseau, donc par l'installation de nouveaux terminaux. Il importe en outre d'adapter les services rendus aux besoins des différentes catégories d'usagers ; à cet effet des expériences sont menées dans les Alpes de Haute-Provence pour envisager les possibilités de développement de la télématique dans les zones rurales. La généralisation de la télématique grand public doit s'effectuer dans le respect de la vie privée des usagers ; il convient donc de prévoir la mise en place d'un interface qui préserve l'anonymat des prestations.

Enfin la multiplication de services télématiques à caractère commercial (petites annonces, commandes d'achats, consultation de comptes bancaires...) suppose une concertation préalable avec les milieux professionnels concernés, et tout particulièrement avec la presse.

Malgré les réserves exprimées dans certains milieux de la presse qui craignent une perte de recettes publicitaires, il semble que le Gouvernement maintienne la volonté de développer les services télématiques ouverts au grand public. L'accroissement des dotations allouées à la recherche et à l'expérimentation de ces nouveaux produits atteste de la continuité de l'action des Pouvoirs publics en ce domaine.

3° Le système de messagerie électronique TRANSFAX :

- La nature du projet

TRANSFAX constitue un système de messagerie électronique spécialisé dans la transmission de l'écrit. Actuellement, le projet porte uniquement sur la télécopie. L'expérimentation du procédé est actuellement effectuée sur cinq liaisons point à point de télécopie rapide entre les villes de Lille, Lyon, Orléans et la région parisienne.

L'expérience en cours a pour but de permettre la mise au point technique des nouveaux télécopieurs et d'évaluer les services de messageries électroniques susceptibles d'être offerts aux usagers. Les premiers résultats sont encourageants sur le plan commercial. De nouveaux télécopieurs de fabrication française à hautes performances seront disponibles à la fin de 1982, la commutation avec le système TRANSFAX devant être effectuée au début de

l'année 1983. Il sera alors possible de déterminer avec une plus grande précision les services à offrir.

Cette phase expérimentale mobilise une équipe de six personnes et engage des crédits de 7 millions de francs.

- Les perspectives de développement

Le Ministère des P.T.T. procède à une consultation auprès des industriels en vue de la fourniture des premiers centres de commutation susceptibles de permettre la mise en place d'un service public de messagerie électronique.

L'étude des besoins en matière de télécopie rapide à usage centralisé situe le marché entre 10 000 et 50 000 télécopieurs en 1990.

Pour l'heure, les études du terminal de télécopie rapide LITEFAX 400 se poursuivent parallèlement aux consultations industrielles en vue de la fourniture d'une première étape de réseau opérationnel TRANSFAX.

4° Le télécopieur grande diffusion (T.G.D.)

- La nature du projet

Le télécopieur grande diffusion permet de transmettre en deux minutes par le réseau téléphonique commuté un document de format commercial sous forme numérique. L'émission est manuelle, la réception automatique. Après la transmission d'une télécopie, les usagers peuvent poursuivre une communication téléphonique. Le télécopieur peut être utilisé localement comme photocopieur ou comme terminal de copie d'écran.

Les consultations industrielles engagées dès 1975 ont débouché au début de cette année sur la livraison par Matra et SAGEM de prototypes, une présérie devant être commandée au cours des prochains mois.

Les commandes de l'administration ont porté sur 32 millions de francs dans la phase de mise au point des maquettes et sur 58 millions de francs dans la seconde phase débouchant sur la livraison des prototypes.

- Les perspectives de développement du T.G.D.

Actuellement, le T.G.D. est réellement répandu au Japon (200 000 appareils) et aux Etats-Unis (250 000 appareils). Les pays européens disposent chacun de moins de 10 000 postes. En France, le marché prévisionnel (et non pas le marché potentiel) pour le T.G.D. est de 1,6 million de télécopieurs à l'horizon 1990 (résultats de synthèse de différentes études du marché pour la France seule).

Un télécopieur manuel vaut environ 10 000 francs, un télécopieur automatique 25 000 francs. La diffusion du procédé et l'implantation sur des marchés extérieurs devraient permettre de ramener le prix de l'appareil à 4 000 francs au-delà de 100 000 unités.

Les prévisions effectuées évaluent à 60 000 exemplaires les ventes annuelles en 1984 et à 220 000 en 1987. Le procédé pourra, ultérieurement, être complété par des émetteurs centralisés reliés à des récepteurs multiples et par des télécopieurs haut de gamme, c'est-à-dire des appareils à photocopie dotés de mémoires.

5° Le système TELETEX

● La nature du service TELETEX

Le système TELETEX permet l'échange de courrier d'affaires à partir de terminaux comportant les fonctions d'une machine à écrire et reliés par le réseau téléphonique général ou le réseau TRANSPAC si le volume du trafic le nécessite. Le projet TELETEX inclut l'interconnexion avec le réseau Télex permettant ainsi des communications avec un million d'abonnés répartis dans le monde entier. (Des normes internationales ont été adoptées en 1980). Le service TELETEX peut être enrichi par la possibilité d'accès à des systèmes de messagerie capables d'effectuer des opérations de multidiffusion, de conversion de normes, de remises différées, de boîtes à lettre.

A ce jour, deux marchés ont été conclus avec les sociétés SMH-SINTRA et SAGEM portant sur des montants respectifs de 32 millions de francs et de 67 millions de francs. La commande a trait à des terminaux de large diffusion et de faible coût capables de transmettre des caractères dactylographiques et des graphismes tels que des entêtes ou des signatures.

● Les perspectives de développement

Le marché potentiel français est évalué, au maximum, à 400 000 terminaux ; la production devrait s'échelonner entre 20 000 appareils par an en 1984 et 80 000 en 1987. Dès maintenant, la stratégie industrielle est guidée par le souci de pénétrer certains marchés étrangers très ouverts comme le marché américain. Cependant, l'industrie française doit d'ores et déjà faire face à la concurrence de terminaux uniquement alphanumériques commercialisés par des entreprises américaines et japonaises.

6. Les services de transmission d'écrits spécifiques à certaines activités économiques

- **Le service de télématique touristique :**

Ce service a pour but de permettre aux agences de voyages et à tous les points de ventes ou centres d'information sur les voyages et le tourisme d'utiliser un terminal unique capable d'effectuer des réservations électroniques.

La mise en place de ce service favorisera une rationalisation des réservations des chambres d'hôtel et des locations de véhicules ou de places dans les avions et les chemins de fer.

Après avoir été expérimenté pendant un an dans des agences de voyages, le service de télématique touristique devrait être progressivement ouvert à tous les professionnels du tourisme. La phase expérimentale a porté sur vingt terminaux LOGABAX, leur prix de revient a été d'environ 700 000 francs.

- **Le centre de commutation des messages bancaires (C.C.M.B.)**

Le centre de commutation des messages bancaires vise à mettre les banques françaises en relation permanentes pour les transferts de fonds et l'échange d'informations. Une liaison entre les banques et la Banque de France permettra à celle-ci de traiter automatiquement les transferts de fonds internationaux au moyen de son logiciel spécialisé « Sagittaire ».

Une première tranche de ce système d'un montant de 22 millions de francs a été engagée en 1978, les vérifications d'aptitude ayant été effectuées en septembre dernier.

Une extension est actuellement en cours ; elle porte sur un montant de 6 millions de francs. La réalisation permettra à toutes les banques d'effectuer les transferts de fonds internationaux par le réseau TRANPAC, et par conséquent, favorisera une décentralisation des opérations bancaires avec l'étranger.

Ultérieurement, le centre de commutation des messages bancaires devrait pouvoir être utilisé pour l'acheminement des ordres de bourses et des suites qui leur sont données. Cet élargissement du service mobilisera un investissement de 6 millions de francs pour assurer un trafic de 100 000 messages par jour avec une grande fiabilité des communications.

- **Le transfert électronique de fonds**

L'accroissement du nombre des chèques (4 milliards en 1981) et le coût de leur traitement (3,50 francs) a conduit les banques à rechercher des formules de paiement électroniques capables d'être substituées au chèque. A cet effet, un groupement d'intérêt économique a été constitué en 1980 en vue

d'associer les établissements financiers et la direction générale des télécommunications à la recherche de procédés de règlement électronique.

Le transfert de fonds s'effectue au moyen d'une carte dotée d'un micro-circuit qui gère le compte de son détenteur. Celui-ci l'utilise pour régler ses achats, le compte bancaire étant débité directement dans les mêmes conditions qu'un chèque.

L'objectif est de mettre au point un matériel suffisamment léger pour équiper le commerce de détail et suffisamment fiable pour être implanté dans des lieux publics.

Les systèmes de transfert de fonds électronique sont étroitement liés aux systèmes vidéotex : les services commerciaux accessibles à partir du domicile de l'utilisateur ou d'un lieu public verront leur intérêt accru si le paiement de la commande ou de la réservation peut être effectué directement par carte électro-magnétique.

De même, l'utilisation d'une carte de paiement contribuera à résoudre le problème de la sécurité des cabines publiques téléphoniques.

7° Les nouveaux services de télécommunication individuelle

● Eurosignal

Le système radioélectrique Eurosignal permet d'alerter un usager muni du récepteur, par appel téléphonique, avec possibilité d'identification de l'origine de l'appel.

Ce service est actuellement disponible sur l'ensemble du territoire (à l'exception de la Corse) et en Allemagne fédérale. Il existe 13 500 abonnés utilisant 24 000 récepteurs et 37 800 numéros d'appel.

L'objectif est de parvenir à 30 500 récepteurs à la fin de 1981 et d'abaisser les coûts d'utilisation afin de favoriser les communications régionales et urbaines. Les investissements consacrés au procédé Eurosignal (10 millions de francs en 1981) seront en sensible augmentation en 1982.

● Le radio-téléphone

Actuellement, le radio-téléphone automatique dessert les zones urbaines de Paris, Lille, Rouen, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Nice. On compte 3 800 abonnés dans la région parisienne et 1 800 en province. Des études sont en cours en vue de déboucher sur une nouvelle classe d'équipement afin de remédier à la saturation de la gamme actuelle de communication. Cette saturation explique que 2 600 demandes soient en instance dans la région parisienne. En 1981, les investissements alloués au radio-téléphone se sont élevés à 90 millions de francs (autorisations de programme) ; ils seront en sensible accroissement au cours de l'année prochaine.

- La téléalarme

La téléalarme met en oeuvre :

- au domicile du bénéficiaire, un appareil associé au poste téléphonique pouvant émettre sur simple activation d'un bouton poussoir, par fil ou par télécommande radio, un signal de détresse transmis par le réseau téléphonique général à un centre de secours permanent (pompiers, S.A.M.U., police, etc.) ;
- au centre de secours, une centrale de veille recevant l'appel de détresse, l'identifiant et permettant ainsi de déclencher les secours appropriés.

Un tel service correspond certainement à des besoins pour des personnes âgées, malades ou handicapées.

D'ailleurs, à l'initiative d'associations diverses, de petites réseaux de téléalarme existent dans une trentaine de villes avec des matériels divers et aux performances parfois insuffisantes. Des bureaux d'aide sociale ont également mis en place des réseaux, notamment à Marseille où un millier de personnes bénéficient du service.

Au titre du programme d'action prioritaire n° 15 du VIIe Plan un groupe de travail interministériel a proposé la définition au plan national d'un système de téléalarme. Pour examiner les problèmes de façon concrète, des expériences ont été conduites sur ces bases dans quatre départements (Morbihan, Bas-Rhin, Haute-Savoie et Val d'Oise). A ce titre, environ 650 transmetteurs d'alerte de première génération sont en fonctionnement chez des personnes âgées.

De ces réflexions et de ces expériences, des enseignements peuvent maintenant être tirés au plan technique et concernant l'organisation du service.

Au plan technique, le Ministère des P.T.T. a fait développer par deux industriels des matériels plus performants que ceux qui étaient disponibles, utilisant les technologies les plus modernes et offrant une fiabilité maximum (5,2 millions de francs ont été engagés à ce titre en 1979). Quelques prototypes ont été livrés en mars 1980 et les entreprises concernées sont prêtes à démarrer les fabrications avec un délai de livraison de douze mois. Mais, aucune commande importante, permettant une production de série et par voie de conséquence des prix avantageux, n'est encore passée à ce jour.

Concernant l'organisation du service, il est clair que les systèmes de téléalarme à mettre en oeuvre doivent être essentiellement adaptés aux besoins des usagers et aux possibilités des services de secours sur le plan local.

En conséquence, si la solution technique était définie sur le plan national, et si les conditions dans lesquelles seront financés, approvisionnés et entretenus les terminaux et les centrales d'appel et de maintenance étaient précisées, il suffirait ensuite d'utiliser le support du réseau téléphonique.

L'important est donc de définir les conditions d'organisation et de fonctionnement des services eux-mêmes. Ceci, par nature, relève essentiellement de la mission des collectivités décentralisées, bien placées pour jouer le rôle de maîtres d'ouvrage des systèmes de téléalarme car elles sont à même de connaître les situations individuelles, de mettre en oeuvre les services d'intervention les mieux adaptés à cette tâche (pompiers, centres hospitaliers), enfin, elles peuvent orienter les financements d'aide sociale pour les personnes âgées ou handicapées démunies.

Envisagé comme une mission du service public, le développement de la téléalarme pour personnes âgées et handicapées, suppose aussi une parfaite coordination entre les différents départements ministériels concernés (Ministère de la Solidarité nationale, Secrétariat d'Etat aux Personnes âgées, P.T.T....) et l'affectation à chacun d'entre eux des ressources budgétaires correspondantes.

La Ville de Paris a pris l'initiative d'expérimenter au cours des prochains mois dans deux arrondissements un procédé de téléalarme qui permettra aux usagers (personnes âgées, handicapés) d'appeler un poste central ou de contacter un médecin de garde, le S.A.M.U., le commissariat de police.

**

Ainsi qu'on l'indiquait dès l'introduction du présent rapport, la politique menée par les Pouvoirs publics dans le domaine des télécommunications présente des implications décisives pour les industries concernées dès lors que l'Etat dispose du monopole des télécommunications et de la télédiffusion. Or l'avenir industriel de ces nouvelles techniques de transmission de la parole, de l'image, des textes ou des données est lié à l'existence d'un marché. Ce marché existe d'ores et déjà parmi les entreprises et les administrations. Bien que les appareils destinés aux agents économiques soient spécifiques, il est indispensable que la télématique gagne des couches d'utilisateurs suffisamment larges pour permettre un développement industriel des procédés.

Le constat conduit à formuler une interrogation : les Pouvoirs publics doivent-ils se borner à répondre à une demande parfois non formulée des usagers ou bien engager une politique volontariste qui aboutisse à introduire la télématique parmi nos habitudes de vie et de travail ?

L'importance du secteur des télécommunications dans l'économie nationale et son caractère stratégique, aussi bien dû aux technologiques qu'elle met en oeuvre qu'à sa contribution à l'équilibre des échanges extérieurs, expliquent que votre Commission des Affaires économiques et du Plan mette à profit le présent rapport pour examiner l'évolution du marché des télécommunications et la place qu'y occupe l'industrie française.

DEUXIEME PARTIE

SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE FRANCAISE DES TELECOMMUNICATIONS

I. - LE MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS

1° L'évolution du marché mondial :

Le marché mondial des télécommunications (commutation et transmission sur câbles) est estimé, en 1980, à 170 milliards de francs. Il devrait atteindre 370 milliards de francs en 1990.

L'introduction des micro-processeurs a profondément modifié la structure du marché mondial, les pays jouissant d'une avance technologique comme le Japon ou la France parvenant à pénétrer de gros marchés intérieurs comme ceux de l'Allemagne et de l'Amérique du Nord.

En 1978, dernière année de référence précise pour les statistiques, le marché des télécommunications se présentait comme suit :

PRODUCTION DES GRANDS PAYS INDUSTRIELS
(commutation + transmission sur câbles
non compris les équipements hertziens, les satellites
et la fabrication des câbles
(en millions de francs)

PAYS	PRODU- TION	CONSOM- MATION	IMPORTA- TION	EXPORTA- TION
FRANCE	11 412	10764	333	999
GRANDE-BRETAGNE	5 251	4 842	459	846
JAPON	11 925	9 490	103	2 209
R.F.A.	11 934	9 324	513	3 127
ETATS-UNIS	28 206	30 132	1 075	1 746
SUEDE	3 618	NC	175	2 322

Sur un marché mondial d'un montant d'environ 170 milliards de francs, 25 % seulement est ouvert à la concurrence internationale. En 1980, la France détient 7 % du marché international ouvert à la concurrence. Le tableau ci-après retrace l'évolution des exportations entre 1974 et 1978 et celle de la part du marché mondial occupée par les principaux pays industrialisés.

PAYS	Exportations 74-78 en %	Part du marché mondial ouvert à la concurrence en %	
		1974	1978
FRANCE	+ 195	6	6
GRANDE-BRETAGNE	+ 41	6	5
JAPON	+ 116	11	11
R.F.A.	+ 55	21	18
ETATS-UNIS	+ 145	7	10
SUEDE	+ 50	20	17

2. La place de la France sur le marché international

Les chiffres ci-dessus indiquent qu'en dépit d'une forte croissance en volume des exportations françaises : + 195 % entre 1974 et 1978, + 26 % en 1981, notre pays n'a pas vu sa part du marché mondial progresser sensiblement au cours des années récentes.

La forte croissance des commandes en 1979 et en 1980 laisse présager une évolution favorable des exportations au cours des prochaines années.

**EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES EXPORT ET TOTAL ET
DES COMMANDES DES 10 PRINCIPALES SOCIETES DE
TELECOMMUNICATIONS FRANCAISES (en millions de francs)**

	1975	1976	1977	1978	1979	1980
C.A. export	1 470	1 800	2 540	2 537	2 584	2 713
C.A. global	9 444	12 500	12 806	14 017	14 643	15 689
Commandes export	2 480	2 538	1 930	2 300	3 349	5 150

Le tableau ci-après montre la forte progression des commandes portant sur le matériel de commutation qui détermine le choix des autres équipements téléphoniques. Le matériel de commutation représente environ 20 % des exportations françaises. Deux autres secteurs connaissent des résultats encourageants à l'exportation : celui des câbles sous-marins et celui des faisceaux hertziens.

**TABLEAU DES COMMANDES A L'EXPORTATION PAR TECHNIQUE
(en millions de francs)**

TECHNIQUES	1974	1976	1978	1980
Commutation	413	468	642	1 295
Transmission				
Téléinformatique	189	328	371	472
Faisceaux hertziens	103	410	322	513
Matériels radio- électriques	240	556	300	767
Câbles sous-marins	215	170	83	769
Divers	398	607	482	1 334
TOTAL	1 358	2 539	2 200	5 150

La répartition géographique des exportations a évolué dans le sens d'une diversification. La part importante de l'Afrique (21 % en 1979) tend à se stabiliser cependant que s'accroissent nos exportations vers les pays arabes (30 %), les Etats-Unis et l'Amérique Latine. Concernant les Etats-Unis, il convient d'observer que si la France parvenait à occuper 3,5 % de leur marché, ce résultat équivaldrait à l'ensemble de notre chiffre d'affaires à l'exportation. Le développement des exportations sur le marché nord-américain est pour partie lié à l'implantation d'entreprises françaises sur ce continent. On doit à cet égard déplorer que certains projets envisagés il y a quelques mois n'aient pas abouti.

3. Le marché français des télécommunications

La capacité de pénétration des marchés étrangers par l'industrie française engage de manière décisive l'avenir des activités économiques concernées. Cette remarque s'applique d'une manière générale pour des produits qui migrent sur un marché plus vaste que le marché national pour être développés dans des conditions de rentabilité suffisante. Elle vaut d'autant plus que les commandes de l'administration tendent à diminuer. Il convient en effet de souligner que le marché intérieur : 13 milliards de francs en 1978 est en stagnation en francs constants (15 milliards en 1980). Cette constatation doit être tempérée par les gains de productivité dus notamment à la mise en oeuvre de la technologie temporelle.

II - L'INDUSTRIE FRANCAISE DES TELECOMMUNICATIONS

1°) - Les caractéristiques générales de la branche industrielle

L'industrie française des télécommunications (fabrication et installation, à l'exclusion des installations de téléphone privé, des entreprises de pose de lignes et des entreprises spécialisées dans le logiciel) a réalisé en 1980 un chiffre d'affaires de 19 milliards de francs.

Les entreprises du secteur des télécommunications emploient 78.000 personnes.

Les deux principaux groupes industriels français se situent au 8ème rang mondial (cf. tableau en annexe).

La production française des télécommunications est assez concentrée : six groupes industriels réalisent en effet 80 % du chiffre d'affaires total du secteur et emploient 84 % des effectifs. Cependant, la concentration est moins prononcée dans la production de câbles et dans la péritéléphonie. Les deux principaux groupes : Thomson et C.G.E. réalisent des produits de toute la gamme des activités du secteur des télécommunications. Le groupe G35 qui associe la S.A.T., la S.A.G.E.M. et la C.S.E.E., produit des équipements de transmission, des faisceaux hertziens, des câbles, des téléimprimeurs, des postes téléphoniques publiques et des répondeurs.

Le groupe Matra réalise le satellite de télécommunications Télécom I ; grâce au rachat de plusieurs sociétés, Matra a diversifié ses produits dans le secteur des terminaux. La C.G.C.T., filiale d'I.T.T., fabrique des équipements de commutation spatiale et des postes téléphoniques. T.R.T., filiale de Philips, produit principalement des matériels de transmission.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités et les effectifs des six principaux groupes français

SOCIETES	CA total	CA Télécom	dont CA PTT	dont CA exportation	dont CA marché intérieur (hors PTT)	Effectifs télécom au 31-12-80
CIT ALCATEL	3887	3412	2610	418	384	16440
TELIC	704	704	177	129	398	2448
CABLES DE LYON	1889	709	379	203	127	2310
THOMSON CSF	12794	2169	388	735	1046	7385
THOMSON CSF TELEPHONE..	2722	2722	1922	143	657	10845
LTT	936	888	707	35	146	4440
SAT	1765	1633	862	379	392	6780
SAGEM	1645	495	66	193	236	1250
MATRA (Matra Communication DEPEAPE TPL PERITEL)	5800	595	278	34	283	3600
CGCT	1492	1477	881	231	365	7530
TRT	992	915	230	213	472	3200

2°) - L'évolution récente et les perspectives de développement de l'industrie française des télécommunications :

Au cours des années récentes, l'industrie des télécommunications a dû effectuer une mutation fondamentale due au passage de la technique électromécanique à la commutation temporelle après un passage par la commutation spatiale.

L'adoption du procédé de commutation temporelle a entraîné une profonde reconversion de l'appareil de production. Les gains de productivité entraînés par la technologie temporelle ont provoqué une diminution du nombre des emplois de fabrication de matériel. Cette mutation a plus particulièrement affecté le secteur de la commutation qui représente 60 % des commandes publiques. La gamme plus diversifiée de produits du secteur de la transmission a permis une adaptation plus souple de l'appareil de production. Ainsi qu'on l'a observé précédemment, l'avenir de l'industrie des télécommunications est étroitement lié à celui du marché intérieur. Or, pour ce qui concerne la téléphonie classique, celui-ci tend à se stabiliser. Cette caractéristique implique une difficulté de maintenir le volume d'activités dans l'industrie : on estime à 3700 emplois l'excédent de main d'oeuvre dans le secteur de la commutation.

Ces circonstances conduisent les entreprises concernées à mener simultanément deux stratégies : renforcer leur pénétration des marchés extérieurs, diversifier leurs activités, en particulier vers les nouveaux produits relevant de la télématique.

Face à cette double nécessité, l'industrie française dispose de plusieurs atouts importants.

Tout d'abord, elle peut s'appuyer sur une avance technologique certaine due à l'effort de recherche, et au savoir faire acquis dans les centres de recherches publiques et dans l'industrie. Cette avance peut se révéler particulièrement décisive dans le secteur de la commutation. Elle comporte deux groupes de dimension internationale : Thomson et C.G.E. Il sera à cet égard décisif de veiller à ce que la nationalisation de ces deux groupes ne perturbe pas la stratégie industrielle des entreprises concernées et ne constitue pas une entrave à leur implantation dans les pays étrangers.

Cependant, l'industrie française doit faire face à plusieurs séries de facteurs limitants. Le suremploi relevé dans la fabrication des commutateurs indique que des gains de productivité doivent encore être réalisés pour faire face à la concurrence internationale, asiatique notamment. La réduction des commandes publiques de matériel classique entraîne une rétraction du marché intérieur qui ne peut être compensée que par le développement des nouveaux produits. Or, le marché constitué par les productions télématiques demeure largement ouvert par suite de la difficulté du contrôle technique et réglementaire des équipements importés et de l'absence de maîtrise nationale des réseaux commerciaux de distribution.

La production française est largement dépendante de l'approvisionnement de l'étranger en circuits intégrés numériques, en machines de conception, de fabrication et en matériel d'essai. La croissance de l'industrie française des télécommunications s'est déroulée grâce aux commandes publiques. Cela conduit les entreprises à préférer les marchés professionnels et à aborder avec difficulté la fabrication de la distribution du matériel destiné au grand public dont le marché est appelé à se développer. Or, la mise au point de nouveaux produits destinés en particulier au grand public exige des frais d'études et de mise au point qui retentissent sur leur coût et par conséquent sur leur compétitivité vis-à-vis des productions concurrentes.

Les difficultés rencontrées dans l'implantation sur de nouveaux marchés, la diminution du volume des commandes publiques d'équipements téléphoniques, imposent à l'industrie française de se tourner vers de nouveaux produits. Il est cependant bien clair que cette reconversion ne pourra s'opérer si les pouvoirs publics ne donnent pas une impulsion en incitant les usagers à recourir aux services nouveaux fournis par la télématique.

L'examen des crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1982 et les déclarations du Ministre des P.T.T. paraissent indiquer que les investissements dans le secteur des télécommunications continuent à régresser en francs constants (+ 6,6 % en francs courants), une priorité est donnée sur le plan de la recherche et des commandes publiques aux nouveaux produits.

Cette volonté politique, confirmée par les choix budgétaires pour 1982, témoigne donc d'une continuité de l'action des pouvoirs publics dans le domaine des télécommunications. Tout au plus, le Gouvernement actuel a-t-il substitué le principe du volontariat des usagers à l'action plus unilatérale des pouvoirs publics précédents en matière d'équipement des foyers en nouveaux services de télécommunication.

TROISIEME PARTIE LE BUDGET ANNEXE DES P.T.T. POUR 1982

I.- EVOLUTION DES DEPENSES PAR GRANDES MASSES

En 1982, le budget annexe des P.T.T. s'élèvera à *92,3 milliards de francs pour les dépenses nettes de fonctionnement* contre 81,7 milliards de francs en 1981 (compte tenu du projet de loi de finances rectificative pour 1981), soit un accroissement de 12,9 %.

Les *dépenses en capital* passent de 24,6 milliards de francs en 1981 à 27,7 milliards en 1982 pour ce qui concerne les autorisations de programme, soit une progression de 12,6 %, en en crédits de paiement de 100,2 milliards de francs à 122,4 milliards, soit un accroissement de 22,1 %.

Les *autorisations d'engagement* qui regroupent les autorisations de programme et les engagements de sociétés de financement des télécommunication passent de 27,8 milliards de francs en 1981 à 29,7 milliards de francs en 1982, soit un accroissement de 6,6 %.

Si l'on considère l'évolution des *crédits de paiement* qui représentent les dépenses qui seront effectivement engagées en 1982, le budget des P.T.T. est, avec 122,4 milliards de francs, le premier budget d'investissement des ministères civils.

Il convient cependant d'indiquer que la progression des dépenses définitives du budget des P.T.T. : + 22,1 % est sensiblement inférieure à celle de l'ensemble des dépenses définitives du budget global de l'Etat qui s'accroissent de 27,6 % par rapport à la loi de finances initiale de 1981, l'ensemble des investissements des budgets civils progressant de 29,2 %.

La structure du budget annexe des P.T.T. reste déséquilibrée

La poste présente un déficit prévisionnel de 2,5 milliards de francs, contre 1,5 milliard de franc dans le budget primitif de 1981. Ce déficit prévisionnel se trouve minoré par la prise en charge, à hauteur de 1,14 milliard de francs, par le budget général, des pertes de recettes dues à l'acheminement des publications de presse (le déficit de la poste pour 1982 aurait donc été, sans cette mesure, de 3,64 milliards de francs). En matière tarifaire, une augmentation de 20 centimes du prix du timbre est à prévoir dans le courant de l'année 1982.

Concernant les activités financières des P.T.T., il convient de noter que l'augmentation de 2 % du taux d'intérêt des livrets de la Caisse nationale d'épargne entraînera un surcroît de charges de 2 milliards de francs. Comme paraît le souhaiter le Ministre des P.T.T., une concertation avec le Ministère de l'économie et des finances semblerait opportune pour envisager les conditions de prise en charge par le budget général de l'Etat des dépenses afférentes à la rémunération des nouveaux dépôts.

Les télécommunications auraient dû dégager, en 1982, un excédent de 9,2 milliards de francs, contre 7,8 milliards en 1981. Cet excédent est amputé par le transfert de 3,2 milliards de francs effectué au profit du budget général de l'Etat. Ce déséquilibre structurel et ce transfert de recettes explique que les besoins de financement des P.T.T. pour 1982 soient évalués à 11,4 milliards de francs au lieu de 8,5 milliards de francs en 1981. Cette progression de 34 % des besoins de financement entraînera un recours accru à l'emprunt pour financer les investissements des postes et télécommunications. Il est significatif à cet égard de constater que l'emprunt des P.T.T. de 1981, dont le montant prévu initialement était de 1 milliard de francs, atteindra vraisemblablement 1,3 milliard de francs en 1982.

II.- LES PRINCIPALES MESURES PREVUES EN APPLICATION DU BUDGET DES P.T.T. POUR 1982

1. Les mesures touchant au personnel et au fonctionnement des services

● L'augmentation des crédits de fonctionnement pour 1982 entraînera la *création de 5 650 emplois nouveaux* qui s'ajoutent aux *8 000 emplois créés* en application de la loi de finances rectificative pour 1981.

Ces emplois nouveaux se répartissent comme suit :

- Services postaux	+ 3 840 emplois
- Services de télécommunications	+ 1 500 emplois
- Administration centrale	+ 310 emplois

Ces choix traduisent la volonté du Gouvernement de conforter les services postaux afin, notamment, d'améliorer l'accueil du public et d'assurer une meilleure continuité du service public en augmentant les moyens de remplacement.

● *Les dépenses à caractère social* consenties en faveur des fonctionnaires des P.T.T. progresseront de 16 %, passant de 729 millions de francs en 1981 à 845,6 millions de francs en 1982. Parmi les actions sociales, l'accueil et l'hébergement des agents débutants reçoit une sensible priorité avec la construction de 500 chambres nouvelles et la réservation de 800 logements pour les fonctionnaires et leur famille.

● Les crédits consacrés au *fonctionnement courant des services* passent de 879 millions de francs en 1981 à 1 622 millions de francs en 1982. Cette progression de près de 85 % devrait permettre en particulier une meilleure adaptation des équipements et des postes de travail aux besoins des services.

L'objectif en la matière est d'améliorer la qualité des prestations apportées au public dans les bureaux de poste et d'accroître la rapidité du trafic postal.

2. Les investissements des P.T.T.

a) les investissements réalisés dans le secteur postal

Le montant total des autorisations de programme destinées aux services postaux s'élèvera en 1982 à 2,5 milliards de francs, contre 1,85 milliard de francs en 1981 : + 35 %.

Cet accroissement important des investissements devrait permettre d'améliorer la qualité du service postal en développant le *tri automatique*, en améliorant l'équipement des bureaux de poste par une automatisation des opérations d'affranchissement et par installation d'appareils libre-service et la mise en place de terminaux d'ordinateurs (projet CHEOPS).

Il convient, en outre, de signaler l'acquisition par la poste de deux rames et demi du train à grande vitesse affectées au tri et à l'acheminement du courrier.

L'augmentation de 240 millions de francs des *investissements de renouvellement* favorisera la construction ou la rénovation des bâtiments d'exploitation (centres de tri et locaux ouverts au public).

b) Les investissements consacrés aux télécommunications

Au total, les autorisations d'engagement destinées aux télécommunications s'élèveront à 27,2 milliards de francs en 1982 au lieu de 26 milliards de francs en 1981, soit un taux d'accroissement de 4,6 %.

Malgré cette faible progression des crédits, le Gouvernement maintient en ce domaine l'objectif de parvenir, en 1985, à 24 millions de lignes téléphoniques, soit 44 lignes principales pour 100 habitants. La réalisation de ce projet suppose la création de 8 millions de lignes nouvelles entre le début de 1981 et la fin de 1985, dont 6,6 millions destinés aux ménages.

Sur l'enveloppe totale de 27,2 milliards de francs attribuée en 1982 aux Télécommunications, 23 milliards seront affectés à l'équipement téléphonique.

Compte tenu de l'enjeu économique que représente la poursuite de l'équipement du pays en moyens de télécommunications, votre Commission souligne avec vigueur la nécessité du rétablissement d'un effort d'investissement à un niveau suffisant pour garantir le développement des télécommunications.

- Le programme d'équipement téléphonique doit être poursuivi

Grâce aux investissements engagés à partir de 1970, le taux moyen d'équipement téléphonique des ménages a pu passer de 14,8 % en 1970 à 67,1 % à

la fin de 1980. Il convient cependant d'observer que la France conserve un retard vis-à-vis des autres pays développés pour ce qui concerne la densité téléphonique (cf annexe 5). Le maintien, sinon l'accroissement de l'effort d'investissement est donc indispensable si l'on conserve l'objectif de doter la France d'infrastructures de télécommunications au moins équivalentes à celles des pays de l'O.C.D.E. Cet impératif se justifie tant par la nécessité d'accroître la productivité de l'économie et le souci de réduire les dépenses énergétiques liées aux transports que par l'ambition de doter les ménages français d'équipement correspondant aux technologies actuelles.

- Malgré l'action de rattrapage, les besoins restant à satisfaire demeurent importants, singulièrement dans les couches sociales les moins favorisées

Il faut en effet rappeler qu'à la fin de 1980, 900 000 demandes étaient en instance cependant que le délai moyen de raccordement demeurait encore de 4 mois. La demande d'installation reste soutenue ; elle s'est élevée, au cours des douze mois de 1980, à 2 850 000 demandes, niveau jamais atteint jusqu'alors.

Cette demande s'exprime du reste principalement dans les couches sociales populaires : en 1980, 70 % des demandes de lignes individuelles émanaient des catégories des ouvriers, employés, personnels de service et inactifs dont la moitié seulement dispose du téléphone (cf annexe 6).

Sur la base de l'objectif, d'un parc de 24 millions de lignes en 1985 correspondant à une densité atteinte, sinon dépassée aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Suède et en Suisse, les 2/3 des lignes à installer dans les années qui viennent bénéficieront à ces catégories sociales.

- En dépit du maintien de la demande, le budget d'investissement des télécommunications est en baisse continue depuis 4 ans. Par conséquent, il est à craindre que le nombre des demandes en instance ne dépasse un million à la fin de cette année

La diminution des budgets d'investissement des télécommunications a été de 31 % en francs constants depuis 1978 (cf tableaux 7 et 8 en annexe). Du fait du décalage entre la programmation et la réalisation des équipements, les effets de cette baisse des dotations budgétaires sur la production réelle de lignes principales commencent seulement à être perçus. Ainsi, en 1981 et pour la première fois depuis quatre ans, la production nette annuelle de lignes principales va diminuer de 100 000 unités, faute de matériel. L'écart entre une demande soutenue et une production en baisse va donc se traduire par une dégradation des conditions de raccordement : un nombre de demandes en instance supérieur à un million, des délais moyens de raccordement plus longs qu'au cours des quatre dernières années.

L'échéance de 1985 ne doit pas être considérée comme un point d'aboutissement justifiant une diminution des investissements : il s'agira, à partir de cette période, d'entamer le renouvellement des matériels installés à partir de 1970. L'exemple des Etats-Unis montre en effet que, sauf à voir regresser la qualité du réseau à partir de 1987-1988, à toute ligne nouvelle devra correspondre le remplacement d'une installation ancienne. Il faut donc prévoir, à cet horizon, 2,8 à 3 millions de lignes par an, soit 29 à 30 milliards d'investissements par an.

- La diminution en valeur réelle des tarifs des télécommunications va engendrer une dégradation de la situation financière de ce service public

Entre 1970 et 1980, la valeur réelle de la taxe de base téléphonique a diminué de 45 % (cf annexes 9, 10, 11, 12), soit nettement plus que la plupart des autres tarifs publics. La dernière revalorisation de la taxe de base est intervenue le 8 juin 1979 ; depuis cette date, la taxe est demeurée à 50 centimes, alors que la hausse des prix a été de 34 %. Un ajustement tarifaire s'impose donc si l'on veut éviter une dégradation de la situation financière des télécommunications.

Si aucun ajustement tarifaire n'intervenait avant la fin de 1982, il s'ensuivrait de graves conséquences sur l'équilibre financier du service public :

- Le résultat d'exploitation deviendrait – du fait du prélèvement de 3,2 milliards de francs – négatif en 1982, ce qui ne s'est jamais produit dans le passé. Ainsi, en 1982, première année de pleine gestion du nouveau Gouvernement, les Télécommunications ne dégageraient plus d'excédent d'exploitation alors que cet excédent était de près de 8 milliards en 1980.

- Le besoin de financement budgétaire qui avait diminué en francs courants depuis 1979, augmenterait de 50 % en 1982 pour atteindre avec plus de 12 milliards un niveau jamais atteint (auquel il faudrait ajouter 2,3 milliards de francs pour les sociétés de financement).

- La dette globale des Télécommunications passerait de 65,7 milliards de francs à fin 1980 à 73 milliards à fin 1981 et 84 milliards à fin 1982. Ce qui est plus significatif encore que ces chiffres en valeur absolue, c'est que la dette représente, à la fin de 1982, six années de marge brute d'autofinancement alors qu'à la fin de 1980 elle n'en représentait qu'un peu moins de quatre.

Les tableaux de l'annexe 13 illustrent clairement les conséquences financières d'une stagnation du montant de la taxe de base : la dégradation des ratios financiers s'accompagnerait d'une pression à la baisse des investissements par suite de l'importance de la charge de la dette.

Face à de telles perspectives et sauf à prévoir une revalorisation tarifaire correspondant aux réalités économiques, votre Commission tient à souligner les points suivants :

La situation financière des télécommunications engendre un processus qui conduit inéluctablement à une régression rapide et importante des investissements

La diminution en termes réels des recettes causée par le blocage tarifaire, les charges financières dues à la hausse des taux d'intérêt et le prélèvement de 3,2 milliards sur les excédents vont porter les besoins de financement des télécommunications à près de 15 milliards de francs. Il paraît difficile de couvrir ces besoins sur le marché financier du fait même du mécanisme du prélèvement, de la dégradation prévisible des résultats de la gestion des télécommunications et des autres demandes de financement des collectivités publiques et des entreprises.

Faute de pouvoir couvrir ces besoins de financement sur le marché, les pouvoirs publics seront contraints à réduire les investissements dans le secteur des télécommunications.

L'effet cumulatif de ce mécanisme va se traduire par une inversion des tendances prévues au début de 1981 : hausse rapide du chiffre d'affaires et des résultats, hausse de l'autofinancement, réduction progressive du recours au marché financier.

La dégradation de la situation financière des télécommunications présente, à court et moyen terme, des conséquences désastreuses tant pour le service public que pour l'économie

- Paradoxalement, la production diminuerait alors même que la demande d'équipement du service public des télécommunications s'accroît et se diversifie.

Simultanément, il doit être procédé à une amélioration des lignes de transmission, amélioration indispensable à l'accroissement du nombre des abonnés et au développement des autres procédés de télécommunications (téléx, transfax, télétext, etc.). A cet effet, la Direction générale des Télécommunications s'oriente vers une généralisation de la numérisation ; l'objectif en ce domaine est de passer de 32 % à 76 % de circuits numériques pour les communications locales entre 1980 et 1987 et, au cours de la même période, de 17 % à 63 % pour les communications interurbaines.

Sur le plan technique, il est clair que, si le renouvellement des centraux est différé, la France ne disposera pas à la fin de la décennie 80, du réseau numérique de qualité que son avancement technologique lui permettrait d'attendre. Or, demain plus encore qu'aujourd'hui, le réseau de communications sera une des conditions maîtresses de la compétitivité économique.

Il s'agira également d'améliorer la qualité de la transmission afin d'adapter le réseau au développement des procédés de transmission de données. L'adaptation des terminaux s'avère également indispensable à la mise en place de nouveaux services. Le remplacement des postes téléphoniques actuels par des postes T 83 équipés pour la commutation électronique s'effectuera à partir de 1982 (un million de postes T 83 ont été commandés en 1980 et 1981).

Au plan financier, il paraît incohérent de tolérer une dégradation de la situation qui aboutit à inverser des tendances favorables comportant, au terme de cinq ans, une situation excédentaire permettant non seulement de mettre un terme au recours à l'emprunt, mais encore d'apporter des ressources sur le marché financier.

Enfin, les perspectives décrites plus haut ne manqueront pas de retentir sur le climat social des personnels des télécommunications et, en particulier, sur l'esprit d'entreprise et la rigueur de gestion des cadres. La diminution des investissements ne manquerait pas, en outre, d'occasionner une baisse de la productivité contradictoire avec la volonté des pouvoirs publics de faire remplir par cette administration un rôle pilote en matière de durée et de conditions de travail.

Sur le strict plan financier, il n'est pas moins absurde d'inverser les tendances favorables qui permettraient à terme de 5 ans de ne plus peser sur le marché financier et, au contraire, d'apporter à ce marché des ressources.

Si l'on se place enfin du point de vue des hommes et des femmes qui assurent ce service public, il est à craindre que l'évolution qui s'amorce ait pour double effet de démoraliser les cadres et, par la suite, d'affaiblir la rigueur de gestion et, d'autre part, de diminuer les gains de productivité qui pourraient permettre de faire des Télécommunications un pôle pilote d'amélioration des conditions de travail et de réduction du temps de travail.

- Pour l'économie nationale, les effets de cette facheuse évolution se feront sentir d'abord et brutalement dans le domaine de l'emploi, ensuite, et plus indirectement, sur la balance des paiements.

L'industrie des Télécommunications, prise au sens large (matériels, génie civil, composants), emploie près de 200 000 personnes. Elle est confrontée à une mutation technologique rapide qui se traduit par une baisse de la valeur ajoutée, laquelle est transférée vers l'amont (composants).

Bien qu'elle se soit tardivement mais rapidement tournée vers l'exportation (18 % de son chiffre d'affaire), elle reste fragile. L'accélération de la baisse des investissements publics en ce domaine aurait des répercussions immédiates et de grande ampleur sur l'emploi. A titre indicatif, il faut rappeler qu'un milliard d'investissements dans le domaine des télécommunications permet le maintien d'environ 8 500 emplois dans un secteur comprenant de très nombreuses P.M.E.

Si l'on examine enfin le problème sous l'angle de la balance des paiements, il paraît incompréhensible de pratiquer une politique malthusienne d'investissement dans un domaine qui présente la triple caractéristique d'avoir une composante importée très faible et en diminution rapide, de générer des économies d'énergie très sensibles, et d'être placé avec de bonnes positions technologiques, sur un des secteurs les plus porteurs du marché mondial.

Le développement de l'équipement téléphonique individuel engendre un accroissement des besoins dans le domaine des téléphones publics. L'objectif demeure, en la matière, de parvenir à quatre postes publics pour 1 000 habitants en 1985.

Les investissements consacrés à la recherche et au développement ne progressent que de 6,6 %, passant de 2,11 milliards de francs en 1981 à 2,25 milliards de francs en 1982. Les efforts porteront principalement sur les récepteurs téléphoniques et sur les terminaux pour communications graphiques.

La nécessité de sauvegarder la qualité du service public et de favoriser la contribution des télécommunications au rétablissement des équilibres économiques impose une stratégie de rupture avec de processus de dégradation financière.

Deux mesures sont dès lors à mettre en oeuvre immédiatement :

augmenter le plus tôt possible le montant de la taxe téléphonique :

On peut évaluer cette hausse à 5 centimes si elle intervenait très rapidement et à 10 centimes si elle n'est décidée qu'au début de 1982.

Son montant doit évidemment tenir compte de contraintes multiples :

- Elle doit être suffisante pour permettre un rétablissement de la situation financière et, à tout le moins, compenser le prélèvement de 3,2 milliards sur les excédents des télécommunications ;

- Elle ne doit pas constituer une dissuasion à l'équipement et à l'utilisation du téléphone par les catégories sociales à revenu modeste ;

- Elle ne doit pas peser excessivement sur l'indice des prix des services.

Ces contraintes conduisent à préconiser, pour l'avenir, une revalorisation plus régulière qui évite les hausses massives et correspond à la situation financière réelle du service public.

Fixer le montant des investissements à un niveau suffisant pour satisfaire une demande accrue :

A court terme, il importe que le Ministère de l'Economie et des Finances assure l'exécution de la loi de finances pour 1981 en donnant son accord à l'engagement de la deuxième tranche du programme d'investissement des sociétés de financement qui porte sur 1,5 milliard de francs.

En 1982, il semblerait indispensable de décider un financement complémentaire de 1,3 milliard de francs afin d'assurer le maintien des investissements. Le Premier Ministre serait favorable à une telle mesure.

A moyen terme, il est décisif de maintenir les objectifs fixés en matière d'équipement :

– installation de 24 millions de lignes en 1985 ;

– développement de la recherche et de l'innovation technologique (le budget du Centre national d'études des télécommunications progressera de 33 % en 1982, passant de 330 millions de francs à 440 millions de francs) ;

– mise au point et promotion des produits et services nouveaux de la télématique.

Il faut toutefois être bien conscient que la réalisation de ces objectifs ne saurait être assurée sans un maintien, sinon une progression, de l'effort d'investissement en valeur réelle. L'action en vue de mettre un terme à la dégradation de la situation financière des télécommunications engage donc l'avenir de ce service public et des industries qui lui sont liées.

CONCLUSION

L'exposé des objectifs formulés par le Gouvernement en matière de postes et télécommunications et l'examen des dotations budgétaires pour 1982 indiquent, qu'en ces domaines, la continuité prime sur l'innovation. Comment s'étonner, du reste, que le Gouvernement poursuive les orientations de ses prédécesseurs, en matière de télécommunications tout particulièrement, puisqu'il est bien clair que les options, conçues pour le long terme, s'attachent conjointement à promouvoir une adaptation du service public aux nouvelles technologies et à stimuler une politique industrielle dans un secteur particulièrement stratégique.

Trois éléments nouveaux peuvent cependant être observés dans la politique du Gouvernement, confirmés dans le projet de loi de finances pour 1982 :

- Les pouvoirs publics affirment avec force leur volonté de maintenir et de consolider l'unité du service public de la poste et des télécommunications. L'éventualité d'un accroissement de l'autonomie du secteur des télécommunications se trouve être ainsi fermement écartée.

- Le budget annexe traduit une priorité donnée à l'équipement du service postal et au renforcement de ses effectifs de personnel. La crainte de voir progressivement la poste supplantée par d'autres moyens de communication est dès lors dissipée.

- Concernant le développement des nouveaux procédés de télécommunications relevant de la télématique, les autorités actuelles semblent privilégier la demande spontanée des usagers, minimisant ainsi le caractère volontariste de l'action conduite précédemment.

Tout en soulignant les aspects positifs de l'effort budgétaire réalisé notamment en matière de recrutement des fonctionnaires et d'équipement du service des postes, votre Commission ne peut toutefois manquer de formuler son inquiétude.

La faible progression, voire la diminution en valeur réelle des crédits d'investissement consacrés aux télécommunications et à la recherche, risquent d'avoir, à terme, de graves retentissements sur la compétitivité des branches industrielles concernées.

Le rôle d'impulsion des commandes de l'Etat étant, sur ce plan, décisif, votre Commission est conduite à préconiser une politique plus volontariste d'adaptation du service public des télécommunications sur laquelle puisse s'appuyer une véritable politique industrielle capable de conserver la compétitivité sur le marché mondial et de contribuer à la lutte pour l'emploi.

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Affaires économiques et du Plan a procédé, le mercredi 14 octobre 1981, à l'examen du rapport pour avis de M. Jean-Marie Rausch sur le projet de budget des postes et télécommunications pour 1982.

Le rapporteur pour avis a présenté l'évolution globale du budget du ministère des P.T.T. et indiqué l'orientation générale de la politique du Gouvernement en matière de télécommunications et de télématique, et ses implications sur les activités des branches industrielles concernées.

A l'issue de l'exposé du rapporteur pour avis, un débat s'est instauré sur divers aspects de la politique menée dans le domaine de la poste et des télécommunications.

MM. Rémi Herment, Marcel Daunay et René Régnauld ont insisté sur la nécessité de diminuer les délais d'installation du téléphone dans les régions rurales où ce moyen de communication est indispensable au maintien des personnes âgées à domicile. M. Fernand Lefort a souligné, à cet égard, qu'une priorité devrait être donnée aux handicapés et aux personnes âgées pour l'équipement téléphonique et pour l'installation de la téléalarme. MM. Rémi Herment, Fernand Lefort et René Régnauld ont attiré l'attention du rapporteur pour avis sur les problèmes du personnel des P.T.T. sous les aspects des conditions de travail (sécurité des agents), de la productivité et du nombre des nouveaux emplois créés (13 650 entre 1981 et fin 1982).

M. Daniel Millaud s'est étonné que le coût de l'augmentation du taux d'intérêt de la caisse nationale d'épargne soit imputé au budget des P.T.T.

MM. Marcel Daunay et Fernand Lefort ont évoqué la nécessité de développer les nouvelles prestations des télécommunications auprès du grand public, tout en laissant une liberté de choix à l'utilisateur (annuaire électronique).

M. Bernard Parmantier a reçu la confirmation du rapporteur pour avis que les installations mises en place pour l'annuaire téléphonique électronique pourront être utilisées pour d'autres services télématiques.

M. René Régnauld a déploré l'avancée de l'horaire des levées du courrier qui contribue à en retarder la distribution.

Après avoir apporté plusieurs précisions aux intervenants, M. Jean-Marie Rausch a indiqué que leurs questions seront transmises au ministre en vue de son audition. L'attention du rapporteur pour avis est particulièrement attirée par le transfert d'une somme de 3,2 milliards de francs, prélevée sur les recettes des télécommunications au profit du budget général.

*

**

Sous réserve des observations précédentes, la Commission a émis un avis favorable à l'adoption du rapport de M. Jean-Marie Rausch et a décidé de soumettre à la sagesse du Sénat le vote des crédits inscrits au budget annexe des P.T.T. pour 1982 .

**AUDITION DE M. LOUIS MEXANDEAU, MINISTRE DES POSTES,
TELECOMMUNICATION
ET TELEDIFFUSION**

La Commission des Affaires économiques et du Plan a procédé, le jeudi 15 octobre 1981, à l'audition de M. Louis Mexandeu, Ministre des P.T.T., qui a présenté les principales orientations politiques du Gouvernement telles qu'elles se traduisent dans le projet de budget du ministère des P.T.T. pour 1982. Le Ministre a notamment déclaré que deux priorités fondamentales sont retenues : restaurer l'unité du service public des postes et télécommunications et améliorer la qualité du service postal ; poursuivre l'équipement téléphonique et la mise en place de nouvelles techniques de télécommunications, les équipements nouveaux tels que l'annuaire téléphonique étant installés sur la base du volontariat des usagers.

Le très net accroissement des investissements réalisés dans le domaine des postes : 1,85 milliard de francs en 1981, 2,5 milliards de francs en 1982 d'autorisations de programme, traduit la volonté de mettre un terme à la dégradation des équipements des services postaux et, en particulier, des bureaux de poste. Cette priorité est confirmée par l'affectation d'un nombre important des emplois créés dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 1981 et du projet de loi de finances pour 1982. Le Ministre a souligné, à cet égard, qu'entre le début de 1981 et la fin de l'année prochaine, 17 650 emplois nouveaux auront été créés dans l'administration des postes et télécommunications.

Le Gouvernement entend utiliser pleinement le réseau des 18 000 bureaux de poste implantés sur l'ensemble du territoire pour en faire des instruments au service des initiatives économiques des entreprises et en vue d'une meilleure prise en compte de besoins diversifiés des particuliers. A cet égard, la recherche d'une polyvalence des bureaux de poste sera poursuivie en vue d'accroître le nombre des prestations offertes aux usagers et de contribuer à l'animation des régions rurales.

Dans le secteur des télécommunications, la priorité reste donnée à l'équipement téléphonique. L'objectif demeure, en la matière, de parvenir à 24 millions de lignes à la fin de 1985. A cet effet, les autorisations de programme prévues au budget de 1982 s'accroissent d'environ 5 %, passant de 26 à 27,2 milliards de francs.

Répondant au souci de nombreux parlementaires, le Ministre a indiqué

qu'un effort serait mis en oeuvre en vue de raccourcir les délais de raccordement qui sont effectivement excessifs dans certaines régions rurales. Il importe, en effet, de résorber rapidement près d'un million de demandes en instances formulées notamment par des personnes âgées.

Une priorité absolue sera donnée aux raccordements téléphoniques qui peuvent contribuer au maintien ou à la création d'emplois nouveaux. Le Ministère des P.T.T. se situe, à cet égard, dans la ligne définie par le Premier Ministre en vue de lutter contre le chômage et de favoriser la création d'emplois.

Les pouvoirs publics maintiennent leur volonté de diversifier les services apportés aux usagers par une adaptation du réseau téléphonique pour la création de nouveaux services, tels que l'annuaire électronique ou Télétel. Cependant, en ce domaine, les nouvelles installations seront effectuées sur la base des demandes exprimées par les usagers. Ces demandes devraient permettre l'apparition d'un marché suffisamment porteur pour favoriser le développement des applications industrielles et l'implantation des entreprises françaises sur les marchés étrangers. Dans le budget pour 1982, les crédits alloués à ces nouvelles technologies s'élèvent à 1,9 milliard de francs contre 1,435 milliard de francs en 1981, soit une augmentation de 32 %.

Le transfert de 3,2 milliards de francs prélevés sur les recettes des télécommunications au profit du budget général se justifie par la nécessité, pour le budget des P.T.T., de contribuer à l'effort de solidarité nationale entrepris dans le cadre du projet de loi de finances pour 1982 en ce qui concerne la lutte contre le chômage. Il s'agira effectivement de compenser cette diminution par un recours à l'emprunt et par une augmentation modérée des tarifs téléphoniques qui serait de l'ordre de 5 centimes par unité. Cette augmentation des tarifs ne devrait toutefois pas infléchir la tendance à la baisse en francs constants du prix du service téléphonique (- 30 % depuis 1979), l'objectif demeurant, en la matière, de diminuer chaque année de 5 % en francs constants le coût des communications téléphoniques.

A l'issue de son exposé, le Ministre a ensuite apporté des réponses aux questions formulées au nom de la Commission par son rapporteur pour avis, M. Jean-Marie Rausch.

S'agissant de l'équipement téléphonique en milieu rural, le Ministre a indiqué que, sur les trois millions de lignes installées en 1980, 608 000 avaient été mises en place en zone rurale, dont 240 000 lignes longues dans les campagnes profondes. Il y a donc, en la matière, un parallélisme entre l'évolution du nombre total des raccordements et celle des installations en milieu rural. Conscient des retards insupportables pris dans certains raccordements, M. Louis Mexandeau a précisé que l'objectif pour la fin de 1982 était d'abaisser le délai maximum de raccordement à dix-huit mois.

En ce qui concerne l'amélioration relative du service postal, une mission

a été confiée à un inspecteur général des postes qui doit remettre un rapport formulant des propositions précises avant la fin de cette année.

L'avancement de l'horaire des levées du courrier est justifié par le souci de traiter ce courrier en sorte qu'il puisse être distribué le lendemain.

Dans le domaine de la politique du personnel, le Ministre a précisé que les nouveaux emplois se répartissaient à peu près également entre des postes de remplacement et la création de nouvelles positions. La situation statutaire et indiciaire des receveurs-distributeurs retient toute l'attention du ministère des P.T.T. L'objectif, en ce domaine, est de parvenir à la création d'un grade de receveur rural qui serait rattaché à la catégorie des receveurs chefs de centre et auquel serait reconnue la qualité de comptable.

L'amélioration de la sécurité des bureaux de poste se trouvera améliorée par l'installation de chambres fortes, de guichets infranchissables et de meilleurs systèmes d'alarme reliés aux services de police.

La politique menée dans le domaine de la télématique et de l'ensemble des nouveaux produits qu'elle comporte se poursuit ; le souci des pouvoirs publics est de répondre à la demande des usagers, notamment des entreprises, de mener une réelle concertation avec l'ensemble des milieux concernés, notamment la presse, dans le cadre de la « Commission du suivi » en cours de renouvellement.

En réponse à MM. Louis Perrein, rapporteur spécial de la Commission des Finances, et Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques et du Plan, le Ministre a indiqué que les positions tendant à la création d'un conseil supérieur de la télématique ou de délégations parlementaires à l'informatique et à la télématique retiennent toute son attention. Cette question, de même que l'ensemble de la politique menée par le Gouvernement dans le domaine des télécommunications, feront l'objet d'un large débat parlementaire qui devrait intervenir au cours de l'année 1982.

M. Louis Mexandeau a ensuite apporté des réponses aux points particuliers soulevés par MM. Rémi Herment, René Régnauld, Fernand Tardy, Roland Grimaldi, Richard Pouille, Raymond Spillingard, Octave Bajoux et Raymond Dumont.

L'adaptation des conditions de tri par la mise en place de tris secondaires et de pré-tris devrait, effectivement, permettre d'accroître la rapidité du traitement du courrier.

Les systèmes de téléalarme seront développés auprès des personnes âgées et handicapées, une concertation devant s'instaurer avec les collectivités locales pour définir les conditions de prise en charge financière de ce service.

Il sera tenu compte des retards pris dans l'équipement téléphonique de

certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais dans l'affectation des crédits prévus pour les installations téléphoniques nouvelles.

L'évolution du service public du téléphone comporte de nombreuses répercussions sur les industries des différentes branches des télécommunications (un investissement de 1 milliard de francs permet la création de 10 000 à 15 000 emplois). On peut cependant constater que certaines entreprises peuvent se trouver en difficulté par suite de la nécessité de la conversion de leurs activités sur des produits nouveaux.

La résorption de l'auxiliarat demeure un objectif de l'administration des P.T.T. On ne peut, toutefois, envisager la suppression des auxiliaires saisonniers.

Une recherche sera entreprise en vue d'améliorer la condition sociale des personnels de nettoyage employés par des entreprises extérieures à l'administration.

ANNEXE N° 1

(certains chiffres sont des estimations)

L'INDUSTRIE DU TELEPHONE DANS LE MONDE 1979
en milliards de francs

Sociétés	Chiffre d'affaires global	Chiffre d'affaires Telecom	% du C.A. Telecom C.A. global	Marché Telecom extérieur au pays d'origine
ITT	92	22.7	25	20
LME	9.5	8.2	86	7
SIEMENS	64.4	13.3	21	6.9
GTE	42	8.4	20	3.3
NORTHERN TELECOM	6.7	5.3	79	2.2
PHILIPS	65	6	9	2
NEC	16.6	6.2	37	1.9
WESTERN ELECTRIC	46.2	45.3	98	1
THOMSON	29.9	5.1	17	0.8
CGE	35	4.6	13	0.8
FUJITSU	9.6	2.3	24	0.5

ANNEXE N° 2

EVALUATION DES RECETTES POUR 1982

Numéros des chapitres	Désignation des produits	Evaluations pour 1982	Evaluation pour 1981	Différences par rapport aux évaluations pour 1981		Evaluation en pourcentage
				en plus	en moins	
PREMIÈRE SECTION						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
<i>Recettes d'exploitation proprement dites</i>						
70-01	Produits d'exploitation de la poste.....	27.740.305.000	23.162.377.000	4.577.928.000	"	+ 19,8
70-02	Produits d'exploitation des télécommunications.....	56.176.700.00	47.339.800.000	8.787.900.000	"	+ 18,6
<i>Autres recettes</i>						
71-01	Subventions de fonctionnement reçues du budget général.....	1.136.000.000	"	1.136.000.000	"	"
71-02	Dons et legs.....	80	80	"	"	"
76-01	Produits accessoires.....	826.737.208	749.461.041	77.276.167	"	"
77-01	Intérêts divers.....	5.916.100.000	5.232.500.000	683.600.000	"	"
77-02	Produits des placements de la caisse nationale d'épargne.....	18.942.600.000	15.079.400.000	3.863.200.000	"	"
77-03	Droits perçus pour avances sur pensions.....	2.000.000	3.200.000	"	1.200.000	"
78-01	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	1.091.000.000	1.669.000.000	322.000.000	"	"
79-01	Prestations de services entre fonctions principales.....	1.980.000.000	1.940.000.000	40.000.000	"	"
79-02 (1)	Augmentation de stocks se rapportant au compte d'exploitation.....	"	"	"	"	"
79-03 (1)	Écritures diverses de régularisation relatives au compte d'exploitation.....	"	"	"	"	"
79-04 (1)	Recettes exceptionnelles ou sur exercices antérieurs (comptes pertes et profits)	275.650.000	107.850.000	167.700.000	"	"
79-05 (1)	Écritures diverses de régularisation relatives au compte de pertes et profits.	"	"	"	"	"
	Total des autres recettes.....	310.700.000	247.800.000			+ 25,4
	Totaux égaux aux dépenses de fonctionnement..	114.936.992.288	95.282.588.121	19.655.604.167	1.200.000	+ 20,6

(1) Nomenclature 1982. — Voir annexe F : tableau de passage de la nomenclature du budget voté 1981 à la nomenclature du projet de budget 1982.

(2) En raison de l'accélération de la procédure budgétaire, les résultats définitifs de l'année 1980 ne peuvent être mentionnés.

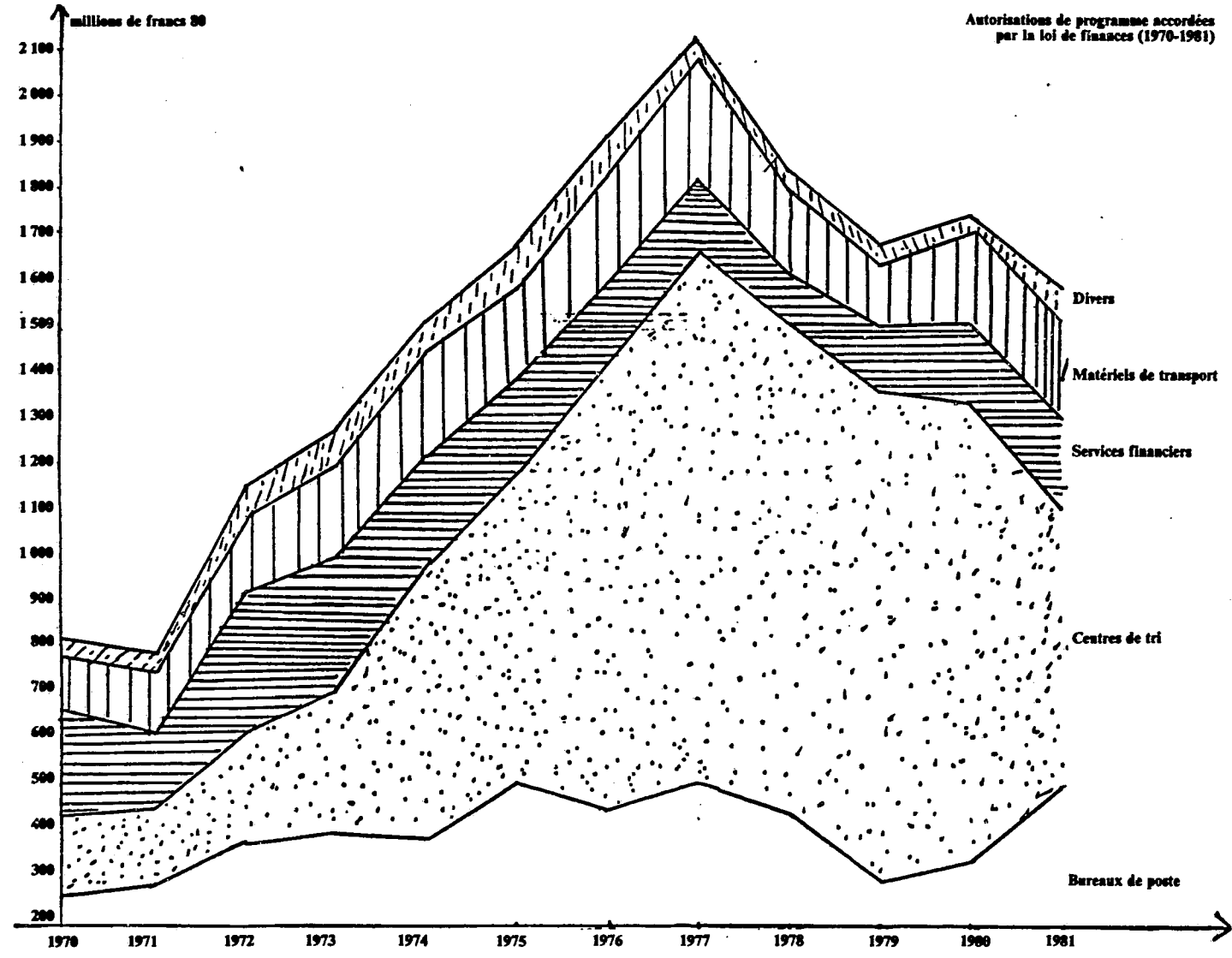
Nature des dépenses	Crédits votés pour 1981	Mesures acquises	Crédits prévus pour 1982			Evaluation en pourcentage	
			Services votés	Mesures nouvelles	Total		
1^{re} SECTION : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Frais de personnel	42.925.444.234	+ 2.969.610.320	45.895.054.554	+ 5.441.425.778	51.336.480.332		
Impôts et taxes	1.156.371.629	+ 120.135.192	1.276.506.821	+ 55.990.710	1.332.497.531		
Travaux, fournitures et services extérieurs	7.286.060.304	+ 14.397.440	7.300.457.744	+ 1.225.831.354	8.526.289.098		
Transports et déplacements	2.920.836.387	- 13.872.893	2.906.963.494	+ 558.104.303	3.465.067.797		
Frais divers de gestion	393.830.078	+ 8.789.000	402.619.078	+ 51.013.000	453.632.078		
Frais financiers	18.575.449.489	+ 5.286.582.963	23.862.032.452	#	23.862.032.452		
Amortissements et provisions	11.436.000.000	#	11.436.000.000	+ 3.185.000.000	14.621.000.000		
Opérations de régularisation	10.588.596.000	+ 23.000.000	10.611.596.000	+ 728.397.000	11.339.993.000		
Totaux pour les dépenses de fonctionnement	95.282.588.121	+ 8.408.642.022	103.691.230.143	+ 11.245.762.145	114.936.992.288		
<i>A déduire : Dotations aux comptes d'amortissements et provisions</i>	<i>- 11.436.000.000</i>	<i>#</i>	<i>- 11.436.000.000</i>	<i>- 3.185.000.000</i>	<i>- 14.621.000.000</i>		
<i>Prestations de services entre fonctions principales</i>	<i>- 1.940.000.000</i>	<i>#</i>	<i>- 1.940.000.000</i>	<i>- 40.000.000</i>	<i>- 1.980.000.000</i>		
<i>Diminution de stocks se rapportant au compte d'exploitation</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>#</i>		
<i>Écritures diverses de régularisation se rapportant au compte d'exploitation</i>	<i>- 2.200.000.000</i>	<i>#</i>	<i>- 2.200.000.000</i>	<i>- 200.000.000</i>	<i>- 2.400.000.000</i>		
<i>Écritures diverses de régularisation se rapportant au compte de pertes et profits</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>#</i>		
<i>Excédents de l'exercice affecté aux opérations en capital</i>	<i>- 6.350.396.000</i>	<i>#</i>	<i>- 6.350.396.000</i>	<i>+ 2.711.603.000</i>	<i>- 3.638.793.000</i>		
Net pour les dépenses de fonctionnement	73.356.192.121	+ 8.408.642.022	81.764.834.143	+ 10.532.365.145	92.297.199.288	+ 12,9	
Nature des dépenses	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENT			Evaluation en pourcentage	
	1981	1982	1981	1982			
				Services votés	Mesures nouvelles		Total
2^e SECTION : DÉPENSES EN CAPITAL							
Remboursement d'emprunts	#	#	3.275.392.000	4.378.793.000	#	4.378.793.000	
Équipement de la poste	1.728.710.000	2.385.000.000	1.444.060.000	1.172.000.000	812.300.000	1.984.300.000	
Équipement des télécommunications	22.507.430.000	24.925.000.000	21.146.400.000	17.342.400.000	5.843.400.000	23.185.800.000	
Équipement des services généraux	363.860.000	420.000.000	379.460.000	158.500.000	150.400.000	308.900.000	
Paielements résultant de l'intervention de sociétés de financement des télécommunications	#	#	360.000.000	#	250.000.000	250.000.000	
Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	#	#	1.669.000.000	#	1.991.000.000	1.991.000.000	
Augmentation de stocks	#	#	#	#	#	#	
Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans les comptes d'exploitation ou de pertes et profits	#	#	#	#	#	#	
Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital	#	#	#	#	#	#	
Totaux pour les dépenses d'investissement	24.600.000.000	27.700.000.000	28.524.396.000	23.051.693.000	9.047.100.000	32.098.793.000	
<i>A déduire : virements entre sections</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>- 1.669.000.000</i>	<i>#</i>	<i>- 1.991.000.000</i>	<i>- 1.991.000.000</i>	
Net pour les dépenses d'investissement	24.600.000.000	27.700.000.000	26.855.396.000	23.051.693.000	7.056.100.000	30.107.793.000	
TOTAUX POUR LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	24.600.000.000	27.700.000.000	100.211.588.121	104.816.527.143	17.588.465.145	122.404.992.288	+ 22,1

EVALUATION DES RECETTES POUR 1982 (suite et fin)

Numéros des chapitres	Désignation des produits	Evaluations pour 1982	Evaluations pour 1981	Différences par rapport aux évaluations pour 1981		Evaluation en pourcentage
				en plus	en moins	
DEUXIÈME SECTION						
RECETTES EN CAPITAL (1)						
795-01	Participation de divers aux dépenses en capital.....	"	"	"	"	"
795-02	Aliénations d'immobilisations.....	"	"	"	"	"
795-03	Diminution de stocks.....	"	"	"	"	"
795-04	Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans les comptes d'exploitation ou de pertes et profits.....	2.400.000.000	2.200.000.000	200.000.000	"	"
795-05	Avances de type III et IV (art. R. 64 du code des postes et télécommunications).....	"	"	"	"	"
795-06	Produit brut des emprunts.....	11.439.000.000	8.538.000.000	2.901.000.000	"	"
795-07	Dotations aux comptes d'amortissements et aux comptes de provisions.....	14.621.000.000	11.438.000.000	3.185.000.000	"	"
795-08	Excédent de l'exercice (virement de la section d'exploitation) : — affecté aux opérations en capital..... — affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne.....	3.508.259.000 130.534.000	6.272.756.000 77.640.000	"	2.764.497.000	"
795-09	Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opération en capital.....	"	"	"	"	"
	Totaux (recettes en capital).....	37.091.793.000	28.524.398.000	6.338.894.000	2.764.497.000	+ 12,5
	Totaux (recettes brutes) pour les postes et télécommunications.....	147.035.786.288	123.806.904.121	25.994.498.167	2.765.697.000	+ 18,8
	A déduire :					
	<i>Prestations de services entre fonctions principales.....</i>	<i>— 1.980.000.000</i>	<i>— 1.940.000.000</i>	"	<i>40.000.000</i>	"
	Virements entre sections :					
	<i>Travaux faits par l'administration pour elle-même.....</i>	<i>— 1.991.000.000</i>	<i>— 1.669.000.000</i>	"	<i>322.000.000</i>	"
	<i>Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans les comptes d'exploitation ou de pertes et profits.....</i>	<i>— 2.400.000.000</i>	<i>— 2.200.000.000</i>	"	<i>200.000.000</i>	"
	<i>Dotations aux comptes d'amortissements et aux comptes de provisions.....</i>	<i>— 14.621.000.000</i>	<i>— 11.438.000.000</i>	"	<i>3.185.000.000</i>	"
	<i>Excédent de l'exercice affecté aux opérations en capital.....</i>	<i>— 3.508.259.000</i>	<i>— 6.272.756.000</i>	<i>2.764.497.000</i>	"	"
	<i>Excédent de l'exercice affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne.....</i>	<i>— 130.534.000</i>	<i>— 77.640.000</i>	"	<i>52.894.000</i>	"
	Totaux à déduire.....	— 24.630.793.000	— 23.595.396.000	2.764.497.000	3.799.894.000	"
	Totaux (recettes nettes) pour les postes et télécommunications.....	122.404.992.288	100.211.588.121	28.758.995.167	6.565.591.000	+ 22,1

(1) Nomenclature 1982 - voir annexe F : tableau de passage de la nomenclature du budget voté 1981 à la nomenclature du projet de budget 1982.
(2) Les résultats définitifs de l'année 1980 ne peuvent pas encore être mentionnés.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ENTRE 1970 ET 1981



ANNEXE 5

**DENSITE TELEPHONIQUE
DANS QUELQUES PAYS INDUSTRIALISES**

**Lignes principales pour 100 habitants
(Classement d'après densités de 1980)**

	<u>1970</u>	<u>1980</u>
1 - SUEDE	44,5	57,4
2 - SUISSE	31	43,9
3 - ETATS-UNIS	33,7	42,2
4 - CANADA	30,3	40,7
5 - PAYS-BAS	16,8	34,7
6 - REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	14,3	33,9
7 - JAPON	13,6	33,6
7 bis - ROYAUME-UNI	16,7	33,6
9 - FRANCE	8,4	29,3
10 - BELGIQUE	14	25
11 - ITALIE	12	22,9
12 - ESPAGNE	8,8	18,9

ANNEXE 6

**EVOLUTION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU TAUX
D'EQUIPEMENT TELEPHONIQUE DES MENAGES
(Métropole + DOM)**

	Taux 1970 en %	Taux 1980 en %
Professions agricoles.....	14,2	72,3
Patrons de l'industrie et du commerce.....	56	96,6
Cadres supérieurs et Professions Libérales.	53,4	100,2
Cadres moyens.....	17,2	90,2
Employés et autres actifs.....	11,8	66,9
Ouvriers et personnels de service.....	2,9	<u>54,5</u>
Inactifs.....	11,1	<u>58,3</u>
Ensemble des ménages.....	14,9	67,1

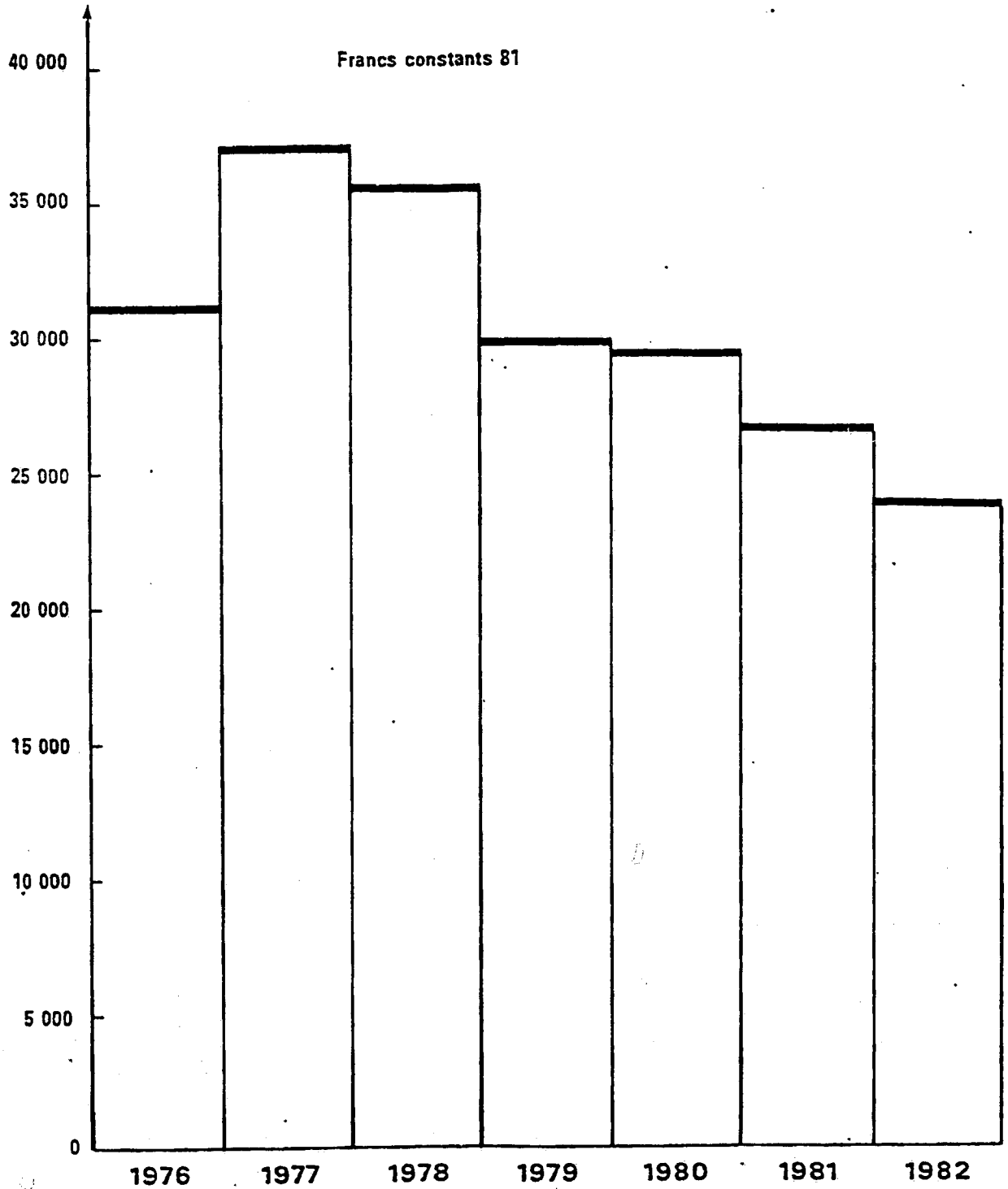
Nota : Chiffres fin 1980.

ANNEXE 7

EVOLUTION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS

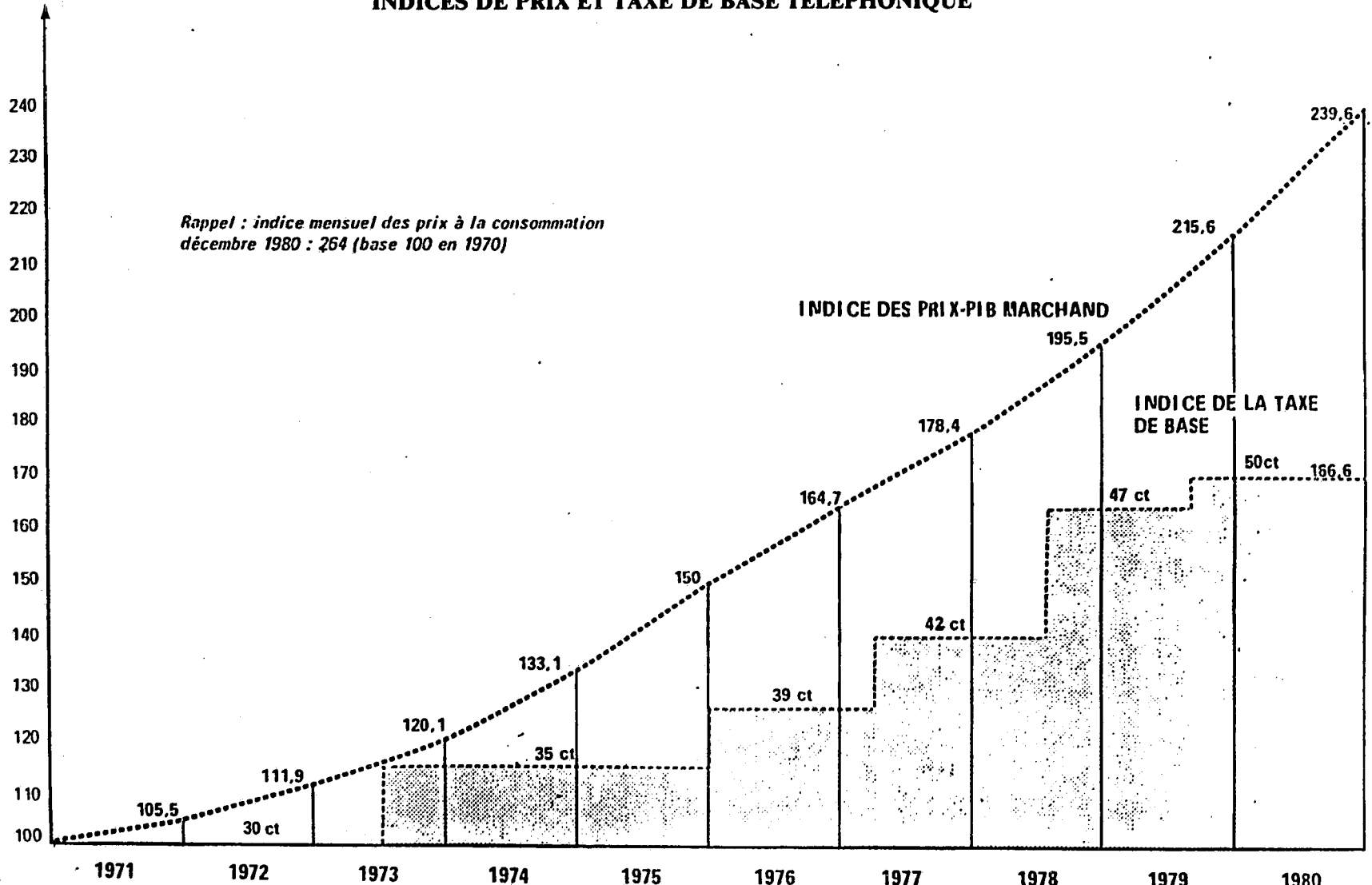
	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
<u>Milliard de francs courants</u>							
Service téléphonique de base	18 128	24 204	25 208	22 259	22 915	22 400	23 050
Nouveaux services	-	-	-	242	1 303	1 435	1 900
Recherche et développement Projets nouveaux	639	750	794	1 432	1 665	2 165	2 250
TOTAL	18 767	24 954	26 002	23 933	25 883	26 000	27 200
<u>Milliard de francs 1981</u>							
(Indice PIB cumulé)	(0,612)	(0,663)	(0,727)	(0,803)	(0,894)	(1)	(1,128)
Service téléphonique de base	29,6	36,5	34,7	27,9	25,3	22,3	20,4
Nouveaux services	-	-	-	0,3	1,7	1,4	1,7
Recherche et développement Projets nouveaux	1,0	1,1	1,1	1,6	1,9	2,2	2
TOTAL	30,6	37,6	35,8	29,8	28,9	26,0	24,1

ANNEXE 8
EVOLUTION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT



ANNEXE 9

INDICES DE PRIX ET TAXE DE BASE TELEPHONIQUE



ANNEXE 10

**PRIX DE REVIENT ET PRIX DE VENTE DES PRODUITS
DES TELECOMMUNICATIONS EN 1980**

PRODUITS TELEPHONIQUES	PRIX DE REVIENT	TARIFS EN VIGUEUR EN 1980
- Accès au réseau téléphonique	200,30 F *	500 F nouvel abonné
- Abonnement téléphonique (par an)	419,80 F	564 F abonné de Paris
- Communication (à partir d'un poste d'abonné)	0,45 F	0,50 F taxe de base
- Postes publics	0,75 F	0,50 F prix de l'impulsion à partir d'un appareil à prépaiement.
<u>PRODUITS TELEX</u>		
- Accès au réseau télex	605,43 F *	700 F nouvel abonné
- Abonnement (par an)	5 132,01 F	7 440 F (location entretien du téléimprimeur incluse)
- Communication télex (poste d'abonné)	6,41 F	Le prix varie selon la destination, la durée et l'heure d'établissement de la communication (6,70F recette moyenne par communication)
	* charges de gestion commerciale seulement.	
<u>PRODUITS TELEGRAPHIQUES</u>		
- Télégramme du régime intérieur	70,54 F	Minimum de perception par télégramme : 14,50 F (10 mots)
- Télégramme du régime international	137,20 F	Prix varie selon la destination et la longueur du télégramme
<u>PNEUMATIQUE</u>	52,03 F	12,00 F par pneumatique
<u>LIAISONS SPECIALISEES</u>		
- Redevance de location-entretien. (par an)	4 085,08 F	La redevance de location entretien est fonction de la longueur et de la qualité des fils.

ANNEXE 11

**EVOLUTION COMPAREE DU MONTANT DE LA TAXE DE BASE
TELEPHONIQUE
(DATE : 7 octobre 1981)**

(en centimes)

	Taxe de base	Lettre (- de 20 gr)	Journal (le Figaro)	Km SNCF 2ème classe	Kwh électrique**	Ticket métro (à l'unité)	Indice des Prix de détail
1970	30	40	50	11,5 (5/2)	19,37	110	100
1971	30	50 (4/1)	50	12,1 (4/1)	20,00	130 (20/8)	105,5
1972	30	50	70 (1/3)	12,7 (1/5)	20,47	130	112
1973	35 (6/7)	50	80 (21/11)	13,35 (16/5)	20,75	130	120,2
1974	35	80 (16/9)	90 (10/5) 100 (1/8)	14,35 (1/4)	23,27	130	136,7
1975	35	80	120	15,57 (15/4)	25,22	150 (1/7)	152,8
1976	39 (1/1)	100 (1/8)	120	16,82 (6/1)	27,17	160 (1/7)	167,5
1977	42 (1/4)	100	130 (22/2) 140 (18/7)	17,91 (18/4)	28,98	170 (1/7)	183,2
1978	47 (1/5)	120 (15/5)	160 (3/4) 180 (11/9)	17,91*(3/4) 20,6* (1/5)	30,50	200 (1/7)	199,8
1979	47 50 (8/6)	120 130 (1/10)	180 200 (2/7)	22,15*(1/2) 23,36*(1/9)	33,32	250 (1/7)	221,3
1980	50	140 (1/8)	220 (17/3) 250 (17/7)	25,55*(17/3)	40,05	300 (1/7)	251,3
1981	50	160 (1/9)	280 (11/5) 300 (11/7)	27,34*(1/3) 30,07*(1/9)		350 (1/8)	

* Plus taxe par voyage

** Hors taxes (basse tension usage domestique)

**EVOLUTION COMPAREE DU MONTANT DE LA TAXE DE BASE
TELEPHONIQUE
(DATE : 7 octobre 1981)
INDICE BASE 100 en 1970**

	Taxe de base	Lettre (- de 20 gr)	Journal (le Figaro)	Km SNCF 2ème classe	Kwh électrique**	Ticket métro (à l'unité)	Prix de détail
1970	100	100	100	100	100	100	100
1971	100	138 (4/1)	100	105 (4/1)	103	118 (20/8)	105,5
1972	100	138	140 (1/3)	110 (1/5)	106	118	112
1973	117 (6/7)	138	160 (21/11)	116 (16/5)	107	118	120,2
1974	117	200 (16/9)	180 (10/5) 200 (1/8)	125 (1/4)	120	118	136,7
1975	117	200	240 (1/1)	135 (15/4)	130	136 (1/7)	152,8
1976	130	250 (1/8)	240	146 (6/1)	140	145 (1/7)	167,5
1977	140 (1/4)	250	260 (22/2) 280 (18/7)	156 (18/4)	150	155 (1/7)	183,2
1978	157 (1/5)	300 (15/5)	320 (3/4) 360 (11/9)	179*(1/5)	157	182 (1/7)	199,8
1979	167 (8/6)	325 (1/10)	400 (2/7)	193*(1/2) 203*(1/9)	172		221,3
1980	167	350 (1/8)	440 (17/3) 500 (17/7)	222*(17/3)	207	273 (1/7)	251,3
1981	167	400 (1/9)	560 (11/5) 600 (11/7)	238*(1/3) 261*(1/9)		318 (1/8)	

* Plus taxe par voyage
** Hors taxes (basse tension usage domestique)

ANNEXE 12

COMPARAISON ET MOYENNE PONDEREE DES TARIFS
TELEPHONIQUE DANS LES PAYS EUROPEENS

	Communications	Abonnement	Accès au Réseau	PANIER
FRANCE	136	94	13,33	243,33
RFA - GB	179,30	116,1	21,05	316,59
Ensemble des pays européens	143	95,10	20,55	258,64

(En Francs, au taux de change du 12 octobre 1981).

REMARQUES relatives aux tableaux de comparaison.

- la T.V.A. est appliquée aux taxes et redevances téléphoniques au Royaume-Uni (15 %), en Italie (8 %) et en Belgique (16 %).

- La taxation à la durée des communications locales est en vigueur au Royaume-Uni, au Danemark et elle va être généralisée en RFA.

La cadence d'impulsion pour le tarif de pointe est respectivement de 120, 92 et 480 secondes.

PANIER DE CONSOMMATION.

- ce panier correspond à celui d'un abonné résidentiel de la capitale, comportant une forte proportion de communications locales (60).

Les communications interurbaines (16) comprennent :

- 2 comm. 25 km
- 4 comm. 25 à 50 km
- 2 comm. 50 à 100 km
- 2 comm. 100 à 200 km
- 6 comm. 200 km

ANNEXE 13

INCIDENCE FINANCIERE D'HYPOTHESES TARIFAIRES

(En MF)

HYPOTHESES TARIFAIRES	1981			1982 (d'après projet de budget)			
	RCE	TA	BF	RCE	TA	BF	(1) Avec prélèvement 3 200 (2) Sans prélèvement 3 200
Pas de hausse ni en 1981 ni en 1982	4 344	68 %	7 975	- 328	52 %	12 254	(1)
				+ 2 872	65 %	9 054	(2)
Hausse 1981 et 1982 regroupées au 1.1.1982 (taxe de base portée à 0,60 F)	4 344	68 %	7 975	+ 6 512	79 %	5 414	(1)
				+ 9 712	91 %	2 214	(2)
Exécution du budget 1981 et Projet actuel de budget 1982 hausse de la taxe de base en 1981 (0,55 au 1.11.81) et en 1982 (0,60 au 1/4/82) Maintien de l'abonnement	4 590	69 %	7 729	+ 6 015	77 %	5 911	(1)
				+ 9 215	89 %	2 711	(2)

RCE Résultat du compte d'exploitation (définition budgétaire)

TA Taux d'autofinancement

BF Besoin de financement budgétaire (à reports de crédits constants et hors déblocage de CP en 1982)
hors sociétés de financement